

Haiti

Mid-term Implementation Assessment



Promoting and strengthening
the Universal Periodic Review
<http://www.upr-info.org>

Introduction

1. Purpose of the follow-up programme

The second and subsequent cycles of the review should focus on, inter alia, the implementation of the accepted recommendations and the development of the human rights situation in the State under review.

A/HRC/RES/16/21, 12 April 2011 (Annex I C § 6)

The Universal Periodic Review (UPR) process takes place every four and one half years; however, some recommendations can be implemented immediately. In order to reduce this interval, we have created a follow-up process to evaluate the human rights situation two years after the examination at the UPR.

Broadly speaking, *UPR Info* seeks to ensure the respect of commitments made in the UPR, but also, more specifically, to give stakeholders the opportunity to share their opinion on the commitments. To this end, about two years after the review, *UPR Info* invites States, NGOs, and National Institutions for Human Rights (NHRI) to share their comments on the implementation (or lack thereof) of recommendations adopted at the Human Rights Council (HRC) plenary session.

For this purpose, *UPR Info* publishes a Mid-term Implementation Assessment (MIA) including responses from each stakeholder. The MIA is meant to show how all stakeholders are disposed to follow through on and to implement their commitments. States should implement the recommendations that they have accepted and civil society should monitor that implementation.

While the follow-up's importance has been highlighted by the HRC, no precise directives regarding the follow-up procedure have been set until now. Therefore, *UPR Info* is willing to share good practices as soon as possible and to strengthen the collaboration pattern between States and stakeholders. Unless the UPR's follow-up is seriously considered, the UPR mechanism as a whole could be adversely affected.

The methodology used by *UPR Info* to collect data and to calculate the index is described at the end of this document.

Geneva, 22 August 2014

Follow-up Outcomes

1. Sources and results

All data are available at the following address:

<http://followup.upr-info.org/index/country/haiti>

We invite the reader to consult this webpage since all recommendations, all stakeholders' reports, as well as the unedited comments can be found at the same internet address.

19 stakeholders' reports were submitted for the UPR. 25 NGOs were contacted. 4 UN agencies were contacted. The Permanent Mission to the UN was contacted. The National Human Rights Institution (NHRI) was contacted as well.

5 NGOs responded to our enquiry. None of the UN agencies responded. The State under Review did respond to our enquiry. The NHRI did not respond to our enquiry.

The following stakeholders took part in the report:

1. **State** of Haiti
2. **NGOs:** (1) MADRE (MADRE) (2) Plate-forme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains (POHDH) (3) Regine Theodat (RT) (4) Restavek Freedom Foundation (RFF) (5) World Coalition Against the Death Penalty (WCADP)

IRI: 27 recommendations are not implemented, 72 recommendations are partially implemented, and 27 recommendations are fully implemented. No answer was received for 126 out of 136 recommendations and voluntary pledges (full list of unanswered recommendations is available at the end of this document).

2. Index

Hereby the issues that the MIA covers:

rec. n°	Rec. State	Issue	IRI	page
1	Algeria	ESC rights - general, International instruments	fully impl.	page 34
12	Argentina	Enforced disappearances, ESC rights - general, International instruments, Labour, Migrants, Torture and other CID treatment	partially impl.	page 37
23	Argentina	NHRI	fully impl.	page 78
76	Argentina	Women's rights	partially impl.	page 64
26	Australia	NHRI	fully impl.	page 78
35	Australia	Rights of the Child, Women's rights	partially impl.	page 54
86	Australia	International instruments, Rights of the Child, Trafficking, Women's rights	partially impl.	page 69
103	Barbados	Justice	partially impl.	page 49
14	Belgium	International instruments, Torture and other CID treatment	partially impl.	page 37
68	Belgium	Detention conditions	partially impl.	page 45
73	Belgium	Detention conditions, Labour, Right to education, Rights of the Child	partially impl.	page 59
105	Belgium	Justice	fully impl.	page 51
109	Belgium	Human rights violations by state agents	partially impl.	page 53
50	Brazil	Special procedures, UPR process	fully impl.	page 38
91	Burkina Faso	Labour, Rights of the Child, Trafficking	fully impl.	page 69
43	Canada	Justice	not impl.	page 40
63	Canada	Detention conditions	partially impl.	page 42
66	Canada	Detention conditions	not impl.	page 45
78	Canada	Internally displaced persons, Rights of the Child, Women's rights	partially impl.	page 64
111	Canada	Impunity	partially impl.	page 53
116	Canada	Women's rights	partially impl.	page 76
131	Canada	Internally displaced persons	not impl.	page 82
31	Chile	Development	partially impl.	page 14
59	Chile	Civil society	not impl.	page 10
134	Chile	Technical assistance	partially impl.	page 82
36	Colombia	Disabilities	fully impl.	page 26
47	Colombia	Public security	fully impl.	page 40
79	Colombia	Internally displaced persons, Women's rights	not impl.	page 64
120	Colombia	Poverty	partially impl.	page 17
39	Costa Rica	Disabilities	fully impl.	page 28
29	Cuba	Development	fully impl.	page 10
119	Cuba	Poverty	partially impl.	page 17
122	Cuba	Right to education, Right to health	partially impl.	page 20
95	Democratic Republic of Congo	Labour, Rights of the Child	partially impl.	page 74
9	Djibouti	International instruments, Rights of the Child	partially impl.	page 36
40	Djibouti	Disabilities, Rights of the Child	partially impl.	page 29



rec. n°	Rec. State	Issue	IRI	page
82	Djibouti	Human rights education and training,Rights of the Child,Women's rights	partially impl.	page 68
88	Djibouti	Rights of the Child,Trafficking	partially impl.	page 69
4	France	CP rights - general,Death penalty,Enforced disappearances,ESC rights - general,International instruments,Torture and other CID treatment	partially impl.	page 35
19	France	International instruments	not impl.	page 38
57	France	Special procedures,Technical assistance	partially impl.	page 39
112	France	Justice,Impunity	partially impl.	page 54
3	Ghana	ESC rights - general,International instruments,Torture and other CID treatment	partially impl.	page 34
125	Ghana	Right to education	partially impl.	page 25
10	Honduras	International instruments,Rights of the Child	fully impl.	page 37
85	Honduras	Rights of the Child,Trafficking	not impl.	page 68
17	Hungary	International instruments,Women's rights	not impl.	page 38
20	Hungary	International instruments,Right to education	not impl.	page 38
28	Hungary	International instruments,NHRI	fully impl.	page 78
113	Hungary	Other	not impl.	page 80
129	Hungary	Disabilities,Right to education,Rights of the Child	partially impl.	page 33
55	Latvia	Special procedures	-	page 39
75	Luxembourg	Rights of the Child,Women's rights	partially impl.	page 63
96	Luxembourg	Labour,Rights of the Child,Special procedures	partially impl.	page 75
121	Luxembourg	ESC rights - general,Right to food	partially impl.	page 18
15	Maldives	Detention conditions,International instruments,Torture and other CID treatment	not impl.	page 37
24	Maldives	NHRI	fully impl.	page 78
77	Maldives	Women's rights	not impl.	page 64
33	Mexico	Development	partially impl.	page 15
108	Mexico	Justice,Impunity	partially impl.	page 53
123	Mexico	Right to health,Right to housing,Right to water	partially impl.	page 21
41	Nicaragua	Minorities	fully impl.	page 29
7	Norway	International instruments,Rights of the Child	partially impl.	page 36
13	Norway	International instruments,Torture and other CID treatment	not impl.	page 37
18	Norway	International instruments	not impl.	page 38
80	Norway	Human rights education and training,Women's rights	partially impl.	page 65
84	Norway	International instruments,Trafficking	not impl.	page 68
101	Norway	Detention conditions,International instruments,Justice	partially impl.	page 48
117	Norway	Women's rights	partially impl.	page 76
22	Peru	Other	partially impl.	page 78
56	Peru	Special procedures	-	page 39
58	Peru	Special procedures	partially impl.	page 39
5	Poland	ESC rights - general,International instruments,Rights of the Child,Torture and other CID treatment	partially impl.	page 36
21	Poland	International instruments,Labour,Rights of the Child	not impl.	page 54
27	Portugal	NHRI	fully impl.	page 78



rec. n°	Rec. State	Issue	IRI	page
34	Portugal	General	partially impl.	page 15
53	Portugal	Special procedures	not impl.	page 39
72	Slovakia	Detention conditions	partially impl.	page 46
102	Slovakia	Justice	partially impl.	page 49
127	Slovakia	Disabilities, Right to education, Rights of the Child	partially impl.	page 77
37	Slovenia	Disabilities	fully impl.	page 28
61	Slovenia	Women's rights	partially impl.	page 57
64	Slovenia	Detention conditions, Rights of the Child	partially impl.	page 43
83	Slovenia	Trafficking	partially impl.	page 68
107	Slovenia	Women's rights	not impl.	page 51
2	South Africa	ESC rights - general, International instruments	partially impl.	page 34
25	South Africa	NHRI	fully impl.	page 78
45	South Africa	National plan of action	not impl.	page 79
6	Spain	Enforced disappearances, ESC rights - general, International instruments, Torture and other CID treatment	partially impl.	page 36
16	Spain	Death penalty, International instruments	not impl.	page 38
54	Spain	Special procedures	not impl.	page 39
65	Spain	Detention conditions	partially impl.	page 45
98	Spain	Justice	fully impl.	page 47
115	Spain	International instruments, Rights of the Child	partially impl.	page 76
132	Spain	Internally displaced persons	partially impl.	page 82
74	Sri Lanka	Rights of the Child, Women's rights	partially impl.	page 63
118	Sri Lanka	Poverty	partially impl.	page 17
70	Sweden	Detention conditions	fully impl.	page 45
93	Sweden	Labour, Rights of the Child, Special procedures	fully impl.	page 74
97	Sweden	Rights of the Child	partially impl.	page 75
11	Switzerland	International instruments, Rights of the Child	fully impl.	page 37
69	Switzerland	Detention conditions	not impl.	page 45
71	Switzerland	Detention conditions	partially impl.	page 46
110	Switzerland	Justice, Impunity	partially impl.	page 53
130	Switzerland	Internally displaced persons	partially impl.	page 81
32	Thailand	Development	partially impl.	page 15
38	Thailand	Disabilities	fully impl.	page 28
62	Thailand	Women's rights	partially impl.	page 57
124	Thailand	Right to housing, Technical assistance	partially impl.	page 23
126	Thailand	Right to education, Right to food, Rights of the Child	partially impl.	page 76
60	Trinidad & Tobago	ESC rights - general, Rights of the Child, Women's rights	partially impl.	page 56
92	Turkey	Labour, Rights of the Child	partially impl.	page 72
104	Turkey	Corruption, Human rights violations by state agents	not impl.	page 50
49	United Kingdom	Civil society, Justice, Right to housing, Rights of the Child, Women's rights	not impl.	page 8
81	United Kingdom	Women's rights	not impl.	page 67
99	United Kingdom	Justice	fully impl.	page 48



rec. n°	Rec. State	Issue	IRI	page
42	United States	Rights of the Child, Trafficking, Women's rights	not impl.	page 55
48	United States	Human rights education and training	fully impl.	page 15
67	United States	Detention conditions	partially impl.	page 45
89	United States	Trafficking	partially impl.	page 69
100	United States	Justice	fully impl.	page 48
106	United States	Justice	partially impl.	page 51
114	United States	Other	partially impl.	page 81
8	Uruguay	International instruments, Rights of the Child	fully impl.	page 36
87	Uruguay	Rights of the Child, Trafficking, Women's rights	partially impl.	page 69
90	Uruguay	Rights of the Child, Trafficking, Women's rights	partially impl.	page 68
128	Uruguay	Right to education	not impl.	page 77
30	Venezuela	Development	fully impl.	page 14

3. Feedback on recommendations

CP Rights

Recommendation n°49: *Engage fully with civil society in tackling the issues of housing and justice, and women's and children's rights* (Recommended by United Kingdom)

IRI: *not implemented*

State of Haiti response:

Dans sa lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, plusieurs mesures ont été prises par le Gouvernement et divers mécanismes ont été mis en place, notamment :

- Un projet de loi-cadre sur la prévention, la sanction et l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles est en cours de finalisation et sera soumis au Parlement à la prochaine session législative ;
- Une Direction des Affaires Juridiques a été opérationnalisée au sein du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) en avril 2013. Elle est chargée, d'une part, de l'accompagnement des femmes victimes de violences spécifiques, et, d'autre part, de la révision des lois et textes discriminatoires ainsi que du suivi de l'application des traités et conventions en matière de droits des femmes ;
- Un deuxième Plan National de Lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Filles est mis en place pour la période 2012-2016;
- Des rencontres sectorielles stratégiques se tiennent régulièrement en vue de renforcer le processus de la concertation nationale de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- La loi sur la paternité responsable et la filiation a été votée par la Chambre des Députés le 10 mai 2010, et par le Sénat, le 12 avril 2012. Celle-ci renforce la protection des enfants et des femmes. Elle est en attente de sa promulgation et publication au journal officiel, Le Moniteur ;
- Un projet portant sur l'hébergement des femmes et filles victimes de violence, incluant la construction d'une maison d'hébergement pour femmes victimes, a été mis en œuvre dans le département de l'Ouest ;
- Un Bureau de Lutte Contre les Violences faites aux Femmes et aux Filles (BLCVFF) a été inauguré le 27 novembre 2013 lors de la Journée de commémoration contre les violences faites aux femmes. Ce Bureau est tenu conjointement par le MCFDF et la PNH dans le département de l'Ouest.



- Une activité de formation des prestataires en santé sur la prise en charge des victimes de violence sexuelle et pré positionnement de kits de prise en charge.
- Mise en place de consultation et livraison gratuite de certificat médical aux victimes de violence sexuelle.

+

Le MCFDF travaille sur la finalisation d'une politique d'égalité homme/femme et ce dans tous les domaines. A cet égard, le 7 août 2013, le Conseil des Ministres a approuvé la convocation du Forum des Directeurs Généraux en vue de débattre, entre autres, de la politique gouvernementale sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

Dans le but de réduire les discriminations basées sur le genre, différents programmes ont été mis en œuvre par le MSPP pour la prise en compte des besoins spécifiques basés sur le genre, notamment le renforcement de la vaccination de routine pour les femmes enceintes et les femmes d'âge fertile et la mise en place de la gratuité des consultations prénatales dans les institutions sanitaires publiques. Des activités de sensibilisation du personnel des différents départements sanitaire sur l'équité de genre ont également été réalisées.

De plus, une campagne de sensibilisation a été organisée par le MCFDF, en partenariat avec le MENFP et les maisons d'édition sur les stéréotypes dans les manuels scolaires.

+

De nombreux progrès ont été accomplis par l'action du MSPP notamment à travers le Programme élargi de vaccination (PEV) visant la couverture vaccinale universelle des enfants. D'autres programmes tels que l'Activité intensive pour la santé de l'enfant(AISE) et la Semaine vaccination des enfants (SVE) ont également permis l'amélioration de la couverture santé des enfants haïtiens. Ainsi, les taux de couverture vaccinale en 2013 étaient de 72.7% pour le BCG, 75.8% pour le RR, 87.5% pour la POLIO 3, 85.3% pour la DTP1 et 80.6% DTP32. Par ailleurs, 43 unités cubaines se sont déployées dans 8 de nos hôpitaux départementaux et 18 de nos centres de santé en vue d'améliorer la couverture sanitaire par l'affectation des professionnels cubains. Cette action a été renforcée par la construction et la réhabilitation de 38 institutions affectées par le séisme de 2010, dont 28 fissurées, 8 effondrées partiellement et 2 complètement détruites.

Plate-forme des Organisations Haïtiennes des Droits Humains (POHDH) response:

Pas de collaboration avec la Société Civile.

Regine Theodat (RT) response:

There have been many efforts to combat the incredibly complex issues of housing and justice particularly in how it relates to women/children. Unfortunately, the disorganized method of implementation has resulted in what seems like little movement. Following the earthquake there was a palpable lack of housing which resulted in the IDP camps. What this did is that it created a very glistening example of lack of adequate housing, unfortunately, this shift in focus has created an even larger lacking in the issues of housing for people that are not caused by the earthquake. This is particularly true for places where there was little earthquake damage, like in Cite Soleil or in the countryside. The Haitian government has established a branch in the government to work with IDPs, but a more organized effort outside of the IDPs is also needed.

Recommendation n°59: Continue strengthening the work and cooperation ties among the Haitian human rights organisations and the Human Rights Section of MINUSTAH (Recommended by Chile)

IRI: not implemented

POHDH response:

Pas de lien de travail entre les organismes de droits humains et la société civile.

RT response:

This is one of the most important steps that Haiti must take because often, it appears that Human Rights organizations are working against each other, and sometimes even against Development agencies. The role of the HR division of MINUSTAH with the many issues from the MINUSTAH force over the years, makes it quite difficult to palpably see how such a cooperation could work practically.

ESC Rights

Recommendation n°29: Continue implementing strategies and plans of socioeconomic development of the country (Recommended by Cuba)

IRI: fully implemented

State of Haiti response:

Le Gouvernement dans sa totalité travaille dans la perspective du respect et de la protection de tous les droits de la personne, garantis par la Constitution et les traités internationaux. Une des premières manifestations



de la volonté de l'Administration Martelly et du Gouvernement Lamothe de faire du respect des droits de l'homme une priorité, a été la nomination d'un Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Droits de l'Homme et de la Lutte contre la Pauvreté Extrême.

En vue d'assurer la coordination et l'harmonisation des politiques publiques dans le domaine des droits de l'Homme, le CIDP a été créé par arrêté ministériel du 26 avril 2013, publié au Journal Officiel, le Moniteur, le 13 mai 2013.

Un Plan Stratégique de Développement d'Haïti, prenant en compte les grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti jusqu'en 2030, a été élaboré par le Gouvernement. Son contenu vise à étendre les services d'alimentation en eau potable et d'assainissement à tous ; la construction et la réhabilitation de réseaux d'eau potable et d'assainissement (drainage et eaux usées) ; ainsi que le renforcement ou la mise en place de gestion des déchets solides. Ce plan prévoit dans son volet 8, un grand chantier sur la refondation sociale. L'ensemble des actions à mettre en œuvre dans ce domaine devra permettre, entre autres, de contribuer à la mise en place des pôles de développement ; d'améliorer les conditions d'habitat ; de favoriser l'inclusion sociale ; et de constituer des axes de création de richesse et d'emplois.

A cet effet, le grand chantier de la refondation sociale prévoit : la création de réseaux modernes de santé et d'un meilleur accès au logement ; le renforcement de l'enseignement supérieur ; le développement de l'action civique, de l'offre sportive et de loisirs ; la mise en place d'un système d'assurance pour tous les travailleurs en vue de l'organisation de la solidarité sociale ; et un programme favorisant l'égalité de genre. Ces prévisions concernent l'ensemble du territoire national.

Dans le domaine éducatif, le plan prévoit la prise en charge de la petite enfance afin d'éradiquer l'analphabétisme et de promouvoir l'égalité des genres dans l' ; de renforcer l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique ; et surtout, la mise en place d'un Fonds en appui à la recherche et l'innovation et d'un financement pour des bourses spécialisées. D'autre part, une politique de la petite enfance a été élaborée par le Gouvernement haïtien, en collaboration avec l'UNICEF.

En vue d'assurer l'égalité des genres, les interventions prévues à ce plan portent notamment sur la mise en œuvre d'une politique d'égalité des sexes ; le renforcement du cadre légal ; la production et la diffusion d'informations ;



le renforcement de la participation féminine dans le développement ; et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

En ce qui concerne l'accès au logement, le Plan Stratégique de Développement d'Haïti, priorise le relogement des personnes sinistrées, l'accroissement de l'offre de terrains urbanisés ; et le développement d'un dispositif financier pour l'habitat.

De même, ce plan vise un accroissement de l'accès aux services de santé. En ce sens, les priorités concernent la mise en place de centres hospitaliers universitaires, d'hôpitaux de référence, d'hôpitaux communautaires de référence et de centres de santé avec lits et sans lits ; l'instauration d'un programme de santé scolaire ; l'identification des personnes en difficultés ; la lutte contre les maladies endémiques ; et le renforcement des politiques de santé et de la population.

En termes de politiques sectorielles, une Politique Nationale de Santé (PNS) en date de 2012 et son Plan Directeur en Santé 2012-2022 (PDS) fixent les cadres, mécanismes et actions qui assureront la tenue des obligations de l'État haïtien quant à la réalisation du droit à la santé de ses citoyens. La PNS et le PDS se fondent sur quatre (4) principes directeurs, à savoir l'universalité, la globalité, l'équité et la qualité dans l'accès et la prestation des soins.

Le MSPP a également procédé à une distribution gratuite de médicaments essentiels dans les services de base, une augmentation des dépôts périphériques de médicaments essentiels et la réorganisation des pharmacies institutionnelles.

Dans le but de faire face aux catastrophes naturelles et de mieux préparer la réponse à l'urgence, un plan de contingence national a été élaboré mettant l'emphase sur la gestion des risques et désastres, prenant également en compte les principes et standards internationaux de protection. En cas de catastrophes, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), à travers la Direction de la Protection Civile (DPC), s'assurera que les personnes les plus vulnérables soient priorisées et aient accès aux services de bases, aux distributions et à l'assistance avant, pendant et après la catastrophe. De même, la DPC s'assurera de l'identification et de l'enregistrement des personnes les plus vulnérables vivants dans les quartiers à risques. Un plan de contingence sismique est en cours d'élaboration. Par ailleurs, afin de mieux sensibiliser la population sur la question des risques et désastres, la DPC a réalisé un journal nommé « CHIMEN LAKAY ». C'est un périodique qui sensibilise la



population sur les « gestes qui sauvent » et le comportement à adopter en matière de risques et désastres. Il est distribué gratuitement dans les camps hébergeant les victimes du séisme.

Parallèlement, le Groupe technique Protection a été créé. Ce groupe est composé de représentants des Ministères intervenant dans la protection de l'enfance et la protection contre la violence basée sur le genre, ainsi que d'institutions internationales. Une prise en charge spécifique est assurée aux personnes les plus vulnérables dans les zones affectées tels les camps et les abris temporaires. L'identification et l'enregistrement des personnes les plus vulnérables vivant dans les quartiers à risques, permettent une meilleure évacuation et distribution de l'aide, ainsi que la relocalisation.

Toujours dans un souci de réponse efficace aux catastrophes, la DPC s'assure de l'accès à l'information relative aux mécanismes de protection et de prévention des risques ainsi que celle concernant les services disponibles aux populations affectées, en tenant compte des besoins spécifiques des personnes vulnérables. A cet effet, des modules de formation en protection à l'intention des gestionnaires d'abris ont été réalisés. Des modules sur les premiers secours psychologiques sont en préparation. Des séances de formation en protection ont été réalisées à travers les dix départements. Des formations relatives à l'appui psychosocial seront réalisées prochainement.

Dans le cadre de ses actions pour lutter contre l'extrême pauvreté, le Gouvernement a développé une stratégie globale d'assistance sociale dénommée « EDE PEP », conçue comme un ensemble d'interventions publiques qui fournissent une assistance sociale à la population vulnérable vivant dans la pauvreté extrême tout au long de leur cycle de vie. Le ménage a été choisi comme espace d'intervention et unité basique réceptrice des interventions publiques. En octobre 2013, le Gouvernement haïtien a annoncé qu'à travers ce programme, 44.6 millions de dollars américains ont été dépensés en faveur de près de 2.1 millions de bénéficiaires.

En octobre 2013, la Politique Nationale de Logement et d'Habitat (PNLH) a officiellement été lancée par le Gouvernement. Dans le cadre de ladite politique, l'une des options retenues pour augmenter l'offre de logement est de développer des programmes de cité-services au niveau de la région métropolitaine de Port-au-Prince (département de l'Ouest).

Quelques 150 participants provenant du Gouvernement et de la communauté humanitaire en Haïti se sont réunis le 29 Octobre 2013 à Port-



au-Prince pour préparer le Plan d'Action Humanitaire (PAH) pour 2014. Les participants ont été chargés d'identifier les priorités stratégiques pour répondre aux besoins humanitaires des plus vulnérables en 2014. Le processus de planification du PAH 2014 a identifié les domaines prioritaires suivants : la lutte contre le choléra et la diminution du taux de mortalité ; l'insécurité alimentaire et la malnutrition ; la situation des 172.000 déplacés internes ; les besoins de protection ; et la préparation aux situations d'urgence.

En date du 4 septembre 2013, le Premier Ministre, M. Laurent Lamothe, a procédé à l'installation du Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction publique (CSAFP). La mise en place de ce Conseil s'inscrit dans le cadre de la politique du Gouvernement visant à améliorer le mode de fonctionnement des instances publiques. Ce Conseil pourrait permettre l'accélération du processus de réforme de l'appareil administratif de l'État, dont l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH) assurent la mise en œuvre.

Le Gouvernement a mis en place un programme intitulé « Gouvèman an lakay ou » (le Gouvernement chez vous), qui consiste en un déplacement du Premier Ministre accompagné de plusieurs ministres et de hauts fonctionnaires de l'État dans une ville de province. Au cours de cette visite, le Premier Ministre reçoit les doléances en termes d'accès aux droits économiques, sociaux et culturels, des autorités et associations locales, expose les projets gouvernementaux pour la région, et échange avec la population locale. Ce programme a déjà été réalisé, entre autres, à Milot (département du Nord), à Petit-Goâve (département de l'Ouest), à Jacmel (département du Sud-Est), aux Gonaïves (département de l'Artibonite) et aux Cayes (département du Sud).

Recommendation n°30: *Continue with the plan of national reconstruction* (Recommended by *Venezuela*)

IRI: *fully implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°29]

POHDH response:

La reconstruction tarde à venir.

Recommendation n°31: *Continue favouring the human rights approach in the reconstruction framework* (Recommended by *Chile*)

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°32: *Adopt a human rights based approach to its reconstruction and development process* (Recommended by *Thailand*)

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°33: *Incorporate chapters on human rights in the reconstruction and development national plan, to facilitate their implementation by all authorities* (Recommended by *Mexico*)

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°34: *Overcome the challenges arising from the dramatic earthquake in 2010 by integrating a human rights approach into all its policies and practices* (Recommended by *Portugal*)

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°29]

POHDH response:

Les programmes n'ont pas prit en compte l'approche fondée sur les droits de l'Homme.

Recommendation n°48: *Enhance the capacity of the Haitian National Police to respect and protect human rights through specialized training* (Recommended by *United States*)

IRI: *fully implemented*

Restavek Freedom Foundation (RFF) response:

According to the US Department of State Trafficking in Persons Report 2014, Haiti has not convicted any perpetrators of human trafficking despite large numbers of identified victims. The government did train the Haitian National Police on human rights issues, including some formal instruction on topics related to human trafficking. The government also adopted an action plan to combat trafficking in April 2014 which includes the establishment of a National Counter-Trafficking Committee which will serve as the guarantor of the law's application and ensure institutional cooperation to protect victims and prosecute traffickers.

State of Haiti response:

Le renforcement de la PNH, tant en terme de qualité et d'effectifs, a toujours été une priorité de l'État haïtien. Ainsi, des efforts continuent à être déployés par le Gouvernement, appuyé par des partenaires internationaux, en vue de rendre cette force plus efficace. Ces efforts concernent, entre autres, l'augmentation des effectifs et une plus grande sensibilisation au respect des droits de l'Homme.



A cet égard, un plan de développement de la PNH, s'étendant sur quatre années, soit de 2012 à 2016, a été approuvé par le Conseil Supérieur de la Police Nationale (CSPN). Ce plan englobe la dotation de la police en équipements et en effectifs suffisants ; la construction d'infrastructures ; et la professionnalisation de la PNH. Les programmes, prévus dans ce plan, seront mis en œuvre avec les fonds du trésor public haïtien et l'appui de partenaires internationaux.

En vue d'augmenter l'effectif de la PNH, un programme de recrutement de nouveaux agents de la PNH est mis en place, ce qui permettra de passer à 16,000 agents en 2016 à raison de 1,000 nouveaux agents recrutés par an. Le document relatif au plan de carrière de l'institution policière a été signé le 20 juin 2013 par le Premier Ministre. Ce document traite, entre autres, du recrutement par voie de concours direct, du recrutement par voie de concours professionnel, de la formation initiale pour les agents de police, de la formation initiale pour les commissaires de police et du tableau de répartition des échelons à l'intérieur des grades. De même, un projet de loi sur la carrière des policiers a été soumis au Parlement. Par ailleurs, l'Arrêté portant statut particulier du personnel de la PNH a été adopté en Conseil des Ministres, le 7 août 2013. De plus, des efforts sont présentement mis en œuvre en vue de respecter le quota de 30% des femmes devant faire partie de la fonction publique, dans l'institution policière.

Un programme de professionnalisation de la PNH a été mis en place pendant la période sous revue. Ce programme a permis, outre l'École Nationale de Police pour les nouveaux recrues, la création et l'opérationnalisation d'une Académie Nationale de Police réservée aux cadres depuis décembre 2012. Une promotion de 42 commissaires de police, dont cinq femmes, a été graduée le 23 octobre 2013. La deuxième promotion, constituée également de 42 commissaires, est actuellement en formation depuis le 20 novembre 2013. De plus, 21 cadres ont été formés en planification stratégique et leadership avancé.

Des modules de formation en droit de l'Homme ont été ajoutés dans le cursus de formation des nouveaux agents à l'École Nationale de Police. Ainsi, diverses formations relatives à l'accueil des femmes victimes de violences dans les commissariats ont été dispensées aux policiers et policières, avec l'aide d'organisations œuvrant dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes. A cet égard, il convient de mentionner que 450 policières viennent d'être formées en vue de renforcer l'effectif. De plus, un module et un guide de formation sur la protection de l'enfant, destinés à la PNH, sont en cours de développement, avec l'assistance du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).



Pour renforcer les activités liées au développement du tourisme en Haïti, la Direction Générale de la PNH, sur instruction du Gouvernement, a dispensé une formation initiale à un groupe de policiers chargés d'assurer la sécurité des touristes entrant dans le pays. Ce corps de policiers, dénommé « poli-tourisme », assurera également la sécurité des sites touristiques.

Le Gouvernement reconnaît néanmoins qu'il reste des efforts à faire quant au déploiement effectif des agents de la PNH vers les sections communales et dans toutes les zones frontalières. Ceci résulte principalement d'un manque de moyens – financiers et autres. A cet égard, il convient de mentionner qu'avec l'appui des certains partenaires internationaux, le Gouvernement poursuit encore le programme de dotation d'équipements à la PNH (véhicules, locaux, matériels de communication, etc.)

POHDH response:

Pas de formation spécialisée sur les Droits de l'Homme.

Recommendation n°118: *Take continued action to reduce poverty as articulated in the National Growth and Poverty Reduction Strategy Paper of 2007 (Recommended by Sri Lanka)*

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°29]

POHDH response:

Pas d'action, pas de stratégie.

Recommendation n°119: *Emphasize the measures addressed to reduce poverty and inequality (Recommended by Cuba)*

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°29]

POHDH response:

Pas de mesures, les inégalités sont de plus en plus criantes.

Recommendation n°120: *Apply a broad human rights approach, which do not allow any type of discrimination, in the implementation of the four*



orientations to adopt the strategies to reduce poverty and inequalities in Haiti, described in the national report (Recommended by Colombia)

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°29]

POHDH response:

Pas d'approche fondée sur les droits de l'Homme.

Recommendation n°121: Pay particular attention to the respect of social, economic and cultural rights including the right to the food and step up efforts to ensure that food security is among the national priorities of the country (Recommended by Luxembourg)

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

Depuis le 24 janvier 2012, en plus de la stratégie d'assistance sociale « EDE PEP » mentionnée ci-dessus et de ses sous-programmes, le Gouvernement a lancé une stratégie nationale de lutte contre la faim et la malnutrition en Haïti, dénommée « Aba Grangou ». Cette stratégie a pour objectif principal de réduire la faim de 50% d'ici 2016, et de l'éradiquer à l'horizon de 2025. En conséquence, plusieurs actions sont prévues, notamment: faire bénéficier un million de mères de familles et d'individus vulnérables de transferts d'argent et de nourriture ; permettre à un million d'enfants de moins de cinq ans de bénéficier des programmes nutritionnels ; distribuer des kits alimentaires ; faciliter l'accès des petits planteurs aux programmes agricoles, aux infrastructures de stockage des récoltes et aux citernes pour le stockage de l'eau ; accompagner 200 investisseurs privés de taille moyenne pour le développement des filières agricoles porteuses sur les terres aujourd'hui non cultivées appartenant à l' pendant le temps que dure le programme ; et accompagner un million de personnes vulnérables à travers un réseau de 20,000 agents de développement polyvalents. Ainsi, l'objectif général est de disposer d'infrastructures rurales adaptées aux besoins de gestion des ressources naturelles, de production et de mise en marché.

Un programme de sécurité alimentaire de quatre ans a été lancé dans le cadre de la coopération internationale, dans le but d'améliorer la nutrition et l'accès à des aliments produits localement pour les ménages les plus vulnérables en Haïti. Il s'agit essentiellement de réduire l'insécurité alimentaire en développant le secteur agricole.



Dans le même sens, plusieurs mesures ont été prises par le Gouvernement dans le volet agricole, qui ont valu une croissance du PIB, notamment pour le développement des filières végétales, animales, bovines et laitières, par :

- Un appui aux planteurs des cultures de cacao, de café et de mangues à travers des programmes de subvention de la campagne agricole hiver et printemps au cours de l'exercice fiscal 2013-2014;
- La mise en œuvre par le Ministère de l'Agriculture des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARDNR) de deux programmes de subvention des campagnes d'hivers et de printemps pour des montants respectifs de 56.4 millions HTG et 77,6 millions HTG ;
- La mise en œuvre d'une politique en vue de la reconquête du marché national des produits avicoles. D'ici 2016, la production devrait atteindre 1.3 millions de pondeuses et 15 millions de poulets de chair par année ;
- Le renforcement de la capacité nationale de transformation du lait, par l'appui à l'ouverture de quatre nouvelles unités de transformation de lait, la mise en chantier de trois nouvelles unités , et le renforcement de la capacité de 12 unités de transformation par l'achat d'équipements ;
- La formation des agents vétérinaires et des producteurs de lait ;
- La mise en place d'une dizaine de stations de croisement pour l'amélioration génétique ;
- La mise en place d'une trentaine de parcelles fourragères.

Pendant la période sous revue, le programme « Kore lavi » a été mis en œuvre de concert avec CARE International, l'ONG Action contre la faim et le Programme Alimentaire Mondial (PAM), afin de permettre au Gouvernement d'Haïti d'établir un système de sécurité sociale au profit des plus pauvres. Cela permettra d'accroître l'accès des ménages à la nourriture et de prévenir la malnutrition chez les enfants de moins de deux ans.

En 2014, le programme devrait couvrir environ 7.000 personnes dans des foyers vulnérables répartis dans au moins cinq communes du Centre, de l'Artibonite, du Nord-Ouest et du Sud, pour un minimum de deux ans. Les foyers bénéficiaires recevront une aide en bons alimentaires de 25 USD. L'objectif est d'atteindre environ 30.000 foyers hébergeant des femmes enceintes. Les ménages bénéficiaires vont recevoir des compléments nutritionnels destinés aux jeunes mères, mais également aux enfants entre six et 23 mois. De plus, des formations sont prévues afin d'encourager les changements d'habitudes nutritionnelles. Des traitements seront également donnés à 4.300 enfants de moins de cinq ans dans ces mêmes communes affectées par l'insécurité alimentaire sévère.

POHDP response:

Pas d'attention particulière alors, il y a une insécurité alimentaire grandissante dans le pays.

Recommendation n°122: *Continue advancing in the organisation and extension of the education and health systems* (Recommended by Cuba)

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°29]

+

[Voir la réponse à la recommandation n°121]

+

L'Éducation constitue l'un des axes prioritaires de l'action gouvernementale, à côté de l'Énergie, l'Emploi, l'Environnement et l'État de droit, aussi dénommés les cinq « E ».

Ainsi, le Programme de Scolarisation Universelle, Gratuite et Obligatoire (PSUGO), initié par le Gouvernement en 2011 au niveau de l'primaire, favorise l'accès d'un nombre croissant d'enfants scolarisables. Le programme national de cantines scolaires a été renforcé et permet à chaque enfant inscrit au PSUGO de bénéficier d'un plat chaud par jour en vue de limiter le taux de déperdition scolaire. Un système de transport scolaire gratuit a été mis en place en vue de faciliter l'accès des élèves aux établissements scolaires.

Selon les chiffres du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), 1.081.412 enfants dans les dix départements du pays ont bénéficié du PSUGO pour l'année scolaire 2011-2012. Des kits scolaires ont été distribués dans plus de 1.389 écoles, soit à 295.000 élèves et 7.853 enseignants.

Un projet de loi sur le Fonds National de l'Éducation (FNE) a été transmis au Parlement et voté par la Chambre des Députés en août 2012.

Le programme « Kore etidyan » a été mis en œuvre depuis décembre 2012 pour aider les étudiants de l'Université d'État. Il consiste en l'octroi d'un montant de 18.000 HTG aux étudiants bénéficiaires, sous forme de bourse, pour l'année académique. Ce programme cible 22.000 étudiants.

La Commission d'Adaptation Scolaire et d'Appui Social du MENFP, une structure chargée de l'inclusion des enfants et jeunes en situation de handicap dans le milieu scolaire, est en cours de renforcement grâce à un partenariat avec le Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des



Personnes Handicapées (BSEIPH) et l'Institut National Supérieur de Formation et de Recherche pour l'Éducation des Jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés de la France.

+

De nombreux progrès ont été accomplis par l'action du MSPP notamment à travers le Programme élargi de vaccination (PEV) visant la couverture vaccinale universelle des enfants. D'autres programmes tels que l'Activité intensive pour la santé de l'enfant(AISE) et la Semaine vaccination des enfants (SVE) ont également permis l'amélioration de la couverture santé des enfants haïtiens. Ainsi, les taux de couverture vaccinale en 2013 étaient de 72.7% pour le BCG, 75.8% pour le RR, 87.5% pour la POLIO 3, 85.3% pour la DTP1 et 80.6% DTP32. Par ailleurs, 43 unités cubaines se sont déployées dans 8 de nos hôpitaux départementaux et 18 de nos centres de santé en vue d'améliorer la couverture sanitaire par l'affectation des professionnels cubains. Cette action a été renforcée par la construction et la réhabilitation de 38 institutions affectées par le séisme de 2010, dont 28 fissurées, 8 effondrées partiellement et 2 complètement détruites.

POHDH response:

Pas de progrès

Recommandation n°123: *Continue taking measures to ensure access to basic services such as water, housing and health for the population in vulnerable situation (Recommended by Mexico)*

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°29]

+

Tenant compte des recommandations concernant l'adoption de mesures afin d'assurer l'accès aux services de base et la conception d'un plan global pour la construction de logements équipés, le Gouvernement a créé une Unité de Construction des Logements et des Bâtiments Publics (UCLBP) rattachée à la Primature, en novembre 2011, en vue de mettre en œuvre une politique du logement et de l'habitat, basée sur l'idée d'encourager la construction de logements décentes à moindre cout dans des espaces aménagés et urbanisés. Aidée d'organisations telles que l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et le PNUD, de nombreux déplacés ont été relogés.

Au 1 janvier 2014, le nombre de personnes à reloger s'élevait à 146.573 personnes, réparties sur 271 sites. En comparaison avec les 1.536.447 personnes déplacées au lendemain du séisme, réparties sur environ 1500 sites, une réduction significative a donc été réalisée.



A cet égard, il convient de citer des programmes gouvernementaux de relogement tels que le programme 16/6, mis en œuvre avec le support du PNUD, de l'UNOPS, de l'OIM et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), qui consiste en la fermeture de six camps et la réhabilitation de 16 quartiers. Dans le cadre de ce programme, l'État agit de trois manières. Premièrement, les déplacés cherchent des maisons à louer et une subvention égalant une année de loyer leur est attribuée. Secondement, un appui est fourni pour la démolition des maisons marquées « rouges » après le séisme, pour l'enlèvement des débris et pour la construction de maisons permanentes. Troisièmement, la réparation des maisons marquées « jaunes », c'est-à-dire des maisons pouvant être réparées eu égard au choc subi. Quelle que soit la solution choisie, une subvention de réinstallation de 20,000 HTG est distribuée par famille qui décide de quitter les camps. Il faut également préciser que l'État investit un montant de base équivalent 6.000 USD pour la reconstruction de maisons classées rouges.

Il convient de mentionner, à cet égard, que le Gouvernement ne pratique pas et n'encourage pas l'éviction forcée. Afin de réduire le nombre de camps une subvention est octroyée aux personnes vivant dans les camps que le Gouvernement souhaite fermer. Les autorités procèdent à un constat au cours de la nuit en vue de vérifier quelles familles habitent réellement le camp et peuvent bénéficier de la subvention, ceci en présence d'un juge de paix et du maire de la commune. Dans le cas des logements collectifs, une contribution de 2.000 à 3.000 HTG est réclamée par famille. S'il s'agit d'une maison évolutive (une maison de base avec possibilité d'extension par étage), la contribution par famille est plus élevée. Généralement, après ce constat, un délai de 72 heures est accordé aux bénéficiaires pour se déplacer. Toutefois, le Gouvernement reconnaît que certains cas d'évictions forcées, voire violentes, ont eu lieu dans certains camps établis sur des propriétés privées, à l'initiative de particuliers. Il a pris des mesures pour éviter la reproduction de telles situations. Par exemple, le Gouvernement a passé des instructions au Ministère Public en vue de surseoir à l'exécution des décisions d'éviction prises contre les déplacés vivant dans les camps.

Le programme 400/100 concernant la construction de 400 logements sociaux dans 100 quartiers, exécuté avec le support de la Banque Interaméricaine de Développement, peut également être mentionné comme mesure visant à renforcer le droit à un logement convenable.

De plus, un programme de construction de 3.000 logements sociaux a été élaboré. Sur les 3.000 logements prévus, 1.280 unités sont achevées.



L'inauguration de la première phase a été concrétisée par la construction et la remise des clés de 120 maisons, le 16 mai 2013. L'achèvement complet des travaux est prévu pour le début de l'année 2015. Les infrastructures sociales, ainsi que les principes modernes de l'habitat, sont pris en compte dans ces constructions. Ainsi, ces nouvelles communautés disposent d'une école fondamentale, d'un centre de santé, d'un poste de police et d'une station de pompiers en vue de fournir un service de proximité à la population.

POHDH response:

Pas de mesures en ce sens.

Recommendation n°124: Develop, with the support of relevant UN agencies, a comprehensive plan for the provision of adequate housing with basic services, both in temporary shelters and impoverished neighbourhoods, and ensure better coordination among agencies involved in such effort (Recommended by Thailand)

IRI: partially implemented

State of Haiti response:

Tenant compte des recommandations concernant l'adoption de mesures afin d'assurer l'accès aux services de base et la conception d'un plan global pour la construction de logements équipés, le Gouvernement a créé une Unité de Construction des Logements et des Bâtiments Publics (UCLBP) rattachée à la Primature, en novembre 2011, en vue de mettre en œuvre une politique du logement et de l'habitat, basée sur l'idée d'encourager la construction de logements décents à moindre cout dans des espaces aménagés et urbanisés. Aidée d'organisations telles que l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et le PNUD, de nombreux déplacés ont été relogés.

Au 1 janvier 2014, le nombre de personnes à reloger s'élevait à 146.573 personnes, réparties sur 271 sites. En comparaison avec les 1.536.447 personnes déplacées au lendemain du séisme, réparties sur environ 1500 sites, une réduction significative a donc été réalisée.

A cet égard, il convient de citer des programmes gouvernementaux de relogement tels que le programme 16/6, mis en œuvre avec le support du PNUD, de l'UNOPS, de l'OIM et de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), qui consiste en la fermeture de six camps et la réhabilitation de 16 quartiers. Dans le cadre de ce programme, l'État agit de trois manières. Premièrement, les déplacés cherchent des maisons à louer et une subvention égalant une année de loyer leur est attribuée. Secondement, un appui est fourni pour la démolition des maisons marquées « rouges » après



le séisme, pour l'enlèvement des débris et pour la construction de maisons permanentes. Troisièmement, la réparation des maisons marquées « jaunes », c'est-à-dire des maisons pouvant être réparées eu égard au choc subi. Quelle que soit la solution choisie, une subvention de réinstallation de 20,000 HTG est distribuée par famille qui décide de quitter les camps. Il faut également préciser que l'État investit un montant de base équivalent 6.000 USD pour la reconstruction de maisons classées rouges.

Il convient de mentionner, à cet égard, que le Gouvernement ne pratique pas et n'encourage pas l'éviction forcée. Afin de réduire le nombre de camps une subvention est octroyée aux personnes vivant dans les camps que le Gouvernement souhaite fermer. Les autorités procèdent à un constat au cours de la nuit en vue de vérifier quelles familles habitent réellement le camp et peuvent bénéficier de la subvention, ceci en présence d'un juge de paix et du maire de la commune. Dans le cas des logements collectifs, une contribution de 2.000 à 3.000 HTG est réclamée par famille. S'il s'agit d'une maison évolutive (une maison de base avec possibilité d'extension par étage), la contribution par famille est plus élevée. Généralement, après ce constat, un délai de 72 heures est accordé aux bénéficiaires pour se déplacer. Toutefois, le Gouvernement reconnaît que certains cas d'évictions forcées, voire violentes, ont eu lieu dans certains camps établis sur des propriétés privées, à l'initiative de particuliers. Il a pris des mesures pour éviter la reproduction de telles situations. Par exemple, le Gouvernement a passé des instructions au Ministère Public en vue de surseoir à l'exécution des décisions d'éviction prises contre les déplacés vivant dans les camps.

Le programme 400/100 concernant la construction de 400 logements sociaux dans 100 quartiers, exécuté avec le support de la Banque Interaméricaine de Développement, peut également être mentionné comme mesure visant à renforcer le droit à un logement convenable.

De plus, un programme de construction de 3.000 logements sociaux a été élaboré. Sur les 3.000 logements prévus, 1.280 unités sont achevées. L'inauguration de la première phase a été concrétisée par la construction et la remise des clés de 120 maisons, le 16 mai 2013. L'achèvement complet des travaux est prévu pour le début de l'année 2015. Les infrastructures sociales, ainsi que les principes modernes de l'habitat, sont pris en compte dans ces constructions. Ainsi, ces nouvelles communautés disposent d'une école fondamentale, d'un centre de santé, d'un poste de police et d'une station de pompiers en vue de fournir un service de proximité à la population.

POHDP response:

Pas d'actions concertées.

Recommendation n°125: *Continue to build, fairly distribute and judiciously apply the resources in the National Education Fund, to ensure that the right of education of all Haitians is protected and promoted at all times without discrimination (Recommended by Ghana)*

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

L'Education constitue l'un des axes prioritaires de l'action gouvernementale, à côté de l'Energie, l'Emploi, l'Environnement et l'État de droit, aussi dénommés les cinq « E ».

Ainsi, le Programme de Scolarisation Universelle, Gratuite et Obligatoire (PSUGO), initié par le Gouvernement en 2011 au niveau de l' primaire, favorise l'accès d'un nombre croissant d'enfants scolarisables. Le programme national de cantines scolaires a été renforcé et permet à chaque enfant inscrit au PSUGO de bénéficier d'un plat chaud par jour en vue de limiter le taux de déperdition scolaire. Un système de transport scolaire gratuit a été mis en place en vue de faciliter l'accès des élèves aux établissements scolaires.

Selon les chiffres du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), 1.081.412 enfants dans les dix départements du pays ont bénéficié du PSUGO pour l'année scolaire 2011-2012. Des kits scolaires ont été distribués dans plus de 1.389 écoles, soit à 295.000 élèves et 7.853 enseignants.

Un projet de loi sur le Fonds National de l'Education (FNE) a été transmis au Parlement et voté par la Chambre des Députés en août 2012.

Le programme « Kore etidyan » a été mis en œuvre depuis décembre 2012 pour aider les étudiants de l'Université d'État. Il consiste en l'octroi d'un montant de 18.000 HTG aux étudiants bénéficiaires, sous forme de bourse, pour l'année académique. Ce programme cible 22.000 étudiants.

La Commission d'Adaptation Scolaire et d'Appui Social du MENFP, une structure chargée de l'inclusion des enfants et jeunes en situation de handicap dans le milieu scolaire, est en cours de renforcement grâce à un partenariat avec le Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH) et l'Institut National Supérieur de Formation et de Recherche pour l'Education des Jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés de la France.

POHDH response:

Le Fonds national d'éducation n'a pas de cadre légal.

Minorities

Recommendation n°36: *Take into account in the reconstruction plans and programs, the needs and rights of persons with disabilities (Recommended by Colombia)*

IRI: *fully implemented*

State of Haiti response:

Le BSEIPH est opérationnel depuis 2007 et assure la mise en place de politiques et de programmes visant l'intégration des personnes handicapées. Pendant la période allant de mars 2012 au 31 janvier 2014, le BSEIPH a travaillé, de concert avec des partenaires au niveau de l'État et de la société civile, en vue de renforcer ses capacités institutionnelles et celles des associations œuvrant dans le domaine du handicap; faciliter à un plus grand nombre de personnes handicapées l'accès à l' et à la formation professionnelle aussi bien en milieu ordinaire qu'en milieu spécialisé ; augmenter l'accès des personnes handicapées à la protection sociale, l'emploi et l'entrepreneuriat; promouvoir la mise en place d'infrastructures physiques accessibles aux personnes handicapées ; promouvoir et renforcer le cadre juridique en faveur des personnes handicapées; et faciliter à un plus grand nombre de personnes handicapées l'accès aux soins de santé et aux services de réhabilitation.

La loi portant sur l'intégration des personnes handicapées a été adoptée par le Parlement le 13 mars 2012 et promulguée le 21 mai 2012. Cette loi fait obligation à l'État de prendre des mesures en vue de faciliter l'inclusion des personnes handicapées dans la vie nationale. Suite au premier Forum du Gouvernement sur les Politiques Publiques Inclusives en matière de Handicap, la Primature a pris la Circulaire n° 15, rappelant aux différents ministères l'urgence de faire appliquer les prérogatives de ladite loi.

La loi portant sur l'intégration des personnes handicapées a été traduite en créole et en braille, de concert avec l'Organisation des États Américains (OEA) et le support financier de l'USAID. Une version audio a aussi été produite. Trois mille exemplaires en créole et en français ont été distribués à travers le pays.



Répondant aux exigences de la loi portant sur l'intégration des personnes handicapées, un projet de loi visant la mise en œuvre d'un Fonds de Solidarité Nationale pour l'Intégration des Personnes Handicapées, est en cours d'élaboration.

Un Arrêté Présidentiel nommant les huit membres du Conseil National pour la Réhabilitation des Personnes Handicapées (CONARHAN) a été publié en octobre 2013, renouvelant ainsi ce Conseil pour un mandat de deux ans. Ce Conseil avait fonctionné de 1983 à 2007, mais n'avait pas été rétabli depuis.

Un comité ad hoc a été mis en place en vue de travailler sur le projet d'un Arrêté concernant les normes de construction prenant en compte les principes de l'accessibilité universelle en partenariat avec le MTPTC et l'OEA. Ceci a mené à la création d'un Comité Interministériel de Suivi en matière de Handicap (CISH), par Arrêté du 9 janvier 2014. Le CISH a comme mission d'assurer la coordination et l'harmonisation des politiques publiques dans le domaine du handicap en vue de faciliter l'accès des personnes handicapées aux infrastructures physiques et aux services publics.

Un projet d'harmonisation du Code du Travail haïtien avec la loi portant sur l'intégration des personnes handicapées est en cours.

Grâce au support de la coopération Brésilienne et Cubaine, le MSPP est en train de mettre en place l'Institut Haïtien de Réhabilitation. Cet Institut, qui sera inauguré en 2014, offrira des services de réhabilitation à la population et sera impliqué dans la formation des professionnels en réhabilitation.

Plus de 500 fonctionnaires publics et des juges ont été formés, de concert avec l'OEA et le support financier de l'USAID, sur l'application de la loi portant sur l'intégration des personnes handicapées, le système de promotion et de protection des droits des personnes handicapées à l'égard des conventions de l'ONU et de l'OEA et sur les politiques publiques.

Un partenariat est établi entre l'État et certaines institutions privées en vue d'intégrer un module sur l'accessibilité universelle dans le curriculum de formation des techniciens en construction.

Le 17 septembre 2013, le BSEIPH a organisé un salon de l'emploi pour mettre en relation des professionnels en situation de handicap avec des employeurs potentiels dans les secteurs privé, gouvernemental et non-gouvernemental. Le salon était organisé conjointement par le BSEIPH et



des organisations de la société civile notamment, la Fondation « J'aime Haïti », la Jeune Chambre Internationale d'Haïti, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Haïti, le Christian Blind Mission, et l'USAID. Dix personnes handicapées ont pu trouver un emploi sur le champ et, à l'issue du salon, les profils professionnels de 67 autres personnes étaient à l'étude par divers employeurs publics et privés.

Le Gouvernement, avec l'appui du Haut-commissariat aux Droits de l'Homme des Nations Unies et l'organisation AKSE/CARE, est en train d'élaborer le rapport initial de la République d'Haïti à soumettre au Comité des droits des personnes handicapées au premier trimestre 2014.

Le programme baptisé « Kore Moun Andikape » a été mis en place pour promouvoir les droits des personnes handicapées. Il prévoit une subvention par l'État en faveur de 25.000 personnes handicapées. Ce projet, instauré au cours de l'exercice 2012-2013, avec un effectif d'environ 2000 bénéficiaires, et devrait être renforcé par le Fonds d'Assistance Économique et Sociale (FAES) durant l'exercice 2013-2014. Cette démarche est appelée à supporter d'autres actions tendant à rendre autonomes les personnes handicapées. Dans cette perspective, le Gouvernement a réitéré son engagement à faire de l'insertion des personnes handicapées, l'un des piliers de sa politique de justice sociale.

Dans le cadre de la semaine du Handicap, à partir du 29 novembre, l'UCLBP a remis les clés de nouveaux logements adaptés à 50 personnes en situation de handicap, dont certaines étaient des personnes déplacées internes vivant encore dans les camps créés suite au séisme de 2010.

Recommendation n°37: Consider the needs of people with disabilities in reconstruction efforts (Recommended by Slovenia)

IRI: fully implemented

+

Recommendation n°38: Take into account accessibility for persons with disabilities in the reconstruction process (Recommended by Thailand)

IRI: fully implemented

+

Recommendation n°39: Ensure that during the rebuilding process the needs for accessibility of persons with disabilities are taken into account pursuant current international rules and best practices (Recommended by Costa Rica)

IRI: fully implemented

+



Recommendation n°40: *Take the most appropriate measures to better protect children with disabilities* (Recommended by *Djibouti*)

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°36]

Recommendation n°41: *Continue focusing its efforts to carry out its plan for national reconstruction, allowing citizen participation and paying special attention to the most vulnerable sectors of society* (Recommended by *Nicaragua*)

IRI: *fully implemented*

State of Haiti response:

Le Gouvernement dans sa totalité travaille dans la perspective du respect et de la protection de tous les droits de la personne, garantis par la Constitution et les traités internationaux. Une des premières manifestations de la volonté de l'Administration Martelly et du Gouvernement Lamothe de faire du respect des droits de l'homme une priorité, a été la nomination d'un Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Droits de l'Homme et de la Lutte contre la Pauvreté Extrême.

En vue d'assurer la coordination et l'harmonisation des politiques publiques dans le domaine des droits de l'Homme, le CIDP a été créé par arrêté ministériel du 26 avril 2013, publié au Journal Officiel, le Moniteur, le 13 mai 2013.

Un Plan Stratégique de Développement d'Haïti, prenant en compte les grands chantiers pour le relèvement et le développement d'Haïti jusqu'en 2030, a été élaboré par le Gouvernement. Son contenu vise à étendre les services d'alimentation en eau potable et d'assainissement à tous ; la construction et la réhabilitation de réseaux d'eau potable et d'assainissement (drainage et eaux usées) ; ainsi que le renforcement ou la mise en place de gestion des déchets solides. Ce plan prévoit dans son volet 8, un grand chantier sur la refondation sociale. L'ensemble des actions à mettre en œuvre dans ce domaine devra permettre, entre autres, de contribuer à la mise en place des pôles de développement ; d'améliorer les conditions d'habitat ; de favoriser l'inclusion sociale ; et de constituer des axes de création de richesse et d'emplois.

A cet effet, le grand chantier de la refondation sociale prévoit : la création de réseaux modernes de santé et d' ; un meilleur accès au logement ; le renforcement de l'enseignement supérieur ; le développement de l'action civique, de l'offre sportive et de loisirs ; la mise en place d'un système d'assurance pour tous les travailleurs en vue de l'organisation de la



solidarité sociale ; et un programme favorisant l'égalité de genre. Ces prévisions concernent l'ensemble du territoire national.

Dans le domaine éducatif, le plan prévoit la prise en charge de la petite enfance afin d'éradiquer l'analphabétisme et de promouvoir l'égalité des genres dans l' ; de renforcer l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et technique ; et surtout, la mise en place d'un Fonds en appui à la recherche et l'innovation et d'un financement pour des bourses spécialisées. D'autre part, une politique de la petite enfance a été élaborée par le Gouvernement haïtien, en collaboration avec l'UNICEF.

En vue d'assurer l'égalité des genres, les interventions prévues à ce plan portent notamment sur la mise en œuvre d'une politique d'égalité des sexes ; le renforcement du cadre légal ; la production et la diffusion d'informations ; le renforcement de la participation féminine dans le développement ; et la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles.

En ce qui concerne l'accès au logement, le Plan Stratégique de Développement d'Haïti, priorise le relogement des personnes sinistrées, l'accroissement de l'offre de terrains urbanisés ; et le développement d'un dispositif financier pour l'habitat.

De même, ce plan vise un accroissement de l'accès aux services de santé. En ce sens, les priorités concernent la mise en place de centres hospitaliers universitaires, d'hôpitaux de référence, d'hôpitaux communautaires de référence et de centres de santé avec lits et sans lits ; l'instauration d'un programme de santé scolaire ; l'identification des personnes en difficultés ; la lutte contre les maladies endémiques ; et le renforcement des politiques de santé et de la population.

En termes de politiques sectorielles, une Politique Nationale de Santé (PNS) en date de 2012 et son Plan Directeur en Santé 2012-2022 (PDS) fixent les cadres, mécanismes et actions qui assureront la tenue des obligations de l'État haïtien quant à la réalisation du droit à la santé de ses citoyens. La PNS et le PDS se fondent sur quatre (4) principes directeurs, à savoir l'universalité, la globalité, l'équité et la qualité dans l'accès et la prestation des soins.

Le MSPP a également procédé à une distribution gratuite de médicaments essentiels dans les services de base, une augmentation des dépôts périphériques de médicaments essentiels et la réorganisation des pharmacies institutionnelles.



Dans le but de faire face aux catastrophes naturelles et de mieux préparer la réponse à l'urgence, un plan de contingence national a été élaboré mettant l'accent sur la gestion des risques et des catastrophes, prenant également en compte les principes et standards internationaux de protection. En cas de catastrophes, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT), à travers la Direction de la Protection Civile (DPC), s'assurera que les personnes les plus vulnérables soient prioritaires et aient accès aux services de bases, aux distributions et à l'assistance avant, pendant et après la catastrophe. De même, la DPC s'assurera de l'identification et de l'enregistrement des personnes les plus vulnérables vivantes dans les quartiers à risques. Un plan de contingence sismique est en cours d'élaboration. Par ailleurs, afin de mieux sensibiliser la population sur la question des risques et des catastrophes, la DPC a réalisé un journal nommé « CHIMEN LAKAY ». C'est un périodique qui sensibilise la population sur les « gestes qui sauvent » et le comportement à adopter en matière de risques et des catastrophes. Il est distribué gratuitement dans les camps hébergeant les victimes du séisme.

Parallèlement, le Groupe technique Protection a été créé. Ce groupe est composé de représentants des Ministères intervenant dans la protection de l'enfance et la protection contre la violence basée sur le genre, ainsi que d'institutions internationales. Une prise en charge spécifique est assurée aux personnes les plus vulnérables dans les zones affectées tels les camps et les abris temporaires. L'identification et l'enregistrement des personnes les plus vulnérables vivant dans les quartiers à risques, permettent une meilleure évacuation et distribution de l'aide, ainsi que la relocalisation.

Toujours dans un souci de réponse efficace aux catastrophes, la DPC s'assure de l'accès à l'information relative aux mécanismes de protection et de prévention des risques ainsi que celle concernant les services disponibles aux populations affectées, en tenant compte des besoins spécifiques des personnes vulnérables. A cet effet, des modules de formation en protection à l'intention des gestionnaires d'abris ont été réalisés. Des modules sur les premiers secours psychologiques sont en préparation. Des séances de formation en protection ont été réalisées à travers les dix départements. Des formations relatives à l'appui psychosocial seront réalisées prochainement.

Dans le cadre de ses actions pour lutter contre l'extrême pauvreté, le Gouvernement a développé une stratégie globale d'assistance sociale dénommée « EDE PEP », conçue comme un ensemble d'interventions publiques qui fournissent une assistance sociale à la population vulnérable vivant dans la pauvreté extrême tout au long de leur cycle de vie. Le



ménage a été choisi comme espace d'intervention et unité basique réceptrice des interventions publiques. En octobre 2013, le Gouvernement haïtien a annoncé qu'à travers ce programme, 44.6 millions de dollars américains ont été dépensés en faveur de près de 2.1 millions de bénéficiaires.

En octobre 2013, la Politique Nationale de Logement et d'Habitat (PNLH) a officiellement été lancée par le Gouvernement. Dans le cadre de ladite politique, l'une des options retenues pour augmenter l'offre de logement est de développer des programmes de cité-services au niveau de la région métropolitaine de Port-au-Prince (département de l'Ouest).

Quelques 150 participants provenant du Gouvernement et de la communauté humanitaire en Haïti se sont réunis le 29 Octobre 2013 à Port-au-Prince pour préparer le Plan d'Action Humanitaire (PAH) pour 2014. Les participants ont été chargés d'identifier les priorités stratégiques pour répondre aux besoins humanitaires des plus vulnérables en 2014. Le processus de planification du PAH 2014 a identifié les domaines prioritaires suivants : la lutte contre le choléra et la diminution du taux de mortalité ; l'insécurité alimentaire et la malnutrition ; la situation des 172.000 déplacés internes ; les besoins de protection ; et la préparation aux situations d'urgence.

En date du 4 septembre 2013, le Premier Ministre, M. Laurent Lamothe, a procédé à l'installation du Conseil Supérieur de l'Administration et de la Fonction publique (CSAFP). La mise en place de ce Conseil s'inscrit dans le cadre de la politique du Gouvernement visant à améliorer le mode de fonctionnement des instances publiques. Ce Conseil pourrait permettre l'accélération du processus de réforme de l'appareil administratif de l'État, dont l'Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH) assurent la mise en œuvre.

Le Gouvernement a mis en place un programme intitulé « Gouvèman an lakay ou » (le Gouvernement chez vous), qui consiste en un déplacement du Premier Ministre accompagné de plusieurs ministres et de hauts fonctionnaires de l'État dans une ville de province. Au cours de cette visite, le Premier Ministre reçoit les doléances en termes d'accès aux droits économiques, sociaux et culturels, des autorités et associations locales, expose les projets gouvernementaux pour la région, et échange avec la population locale. Ce programme a déjà été réalisé, entre autres, à Milot (département du Nord), à Petit-Goâve (département de l'Ouest), à Jacmel (département du Sud-Est), aux Gonaïves (département de l'Artibonite) et aux Cayes (département du Sud).



POHDH response:

Les inégalités sont toujours criantes dans le pays.

Recommendation n°129: *Pay special attention to access to education of children with disabilities* (Recommended by Hungary)

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

L'Éducation constitue l'un des axes prioritaires de l'action gouvernementale, à côté de l'Énergie, l'Emploi, l'Environnement et l'État de droit, aussi dénommés les cinq « E ».

Ainsi, le Programme de Scolarisation Universelle, Gratuite et Obligatoire (PSUGO), initié par le Gouvernement en 2011 au niveau de l' primaire, favorise l'accès d'un nombre croissant d'enfants scolarisables. Le programme national de cantines scolaires a été renforcé et permet à chaque enfant inscrit au PSUGO de bénéficier d'un plat chaud par jour en vue de limiter le taux de déperdition scolaire. Un système de transport scolaire gratuit a été mis en place en vue de faciliter l'accès des élèves aux établissements scolaires.

Selon les chiffres du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), 1.081.412 enfants dans les dix départements du pays ont bénéficié du PSUGO pour l'année scolaire 2011-2012. Des kits scolaires ont été distribués dans plus de 1.389 écoles, soit à 295.000 élèves et 7.853 enseignants.

Un projet de loi sur le Fonds National de l'Éducation (FNE) a été transmis au Parlement et voté par la Chambre des Députés en août 2012.

Le programme « Kore etidyan » a été mis en œuvre depuis décembre 2012 pour aider les étudiants de l'Université d'État. Il consiste en l'octroi d'un montant de 18.000 HTG aux étudiants bénéficiaires, sous forme de bourse, pour l'année académique. Ce programme cible 22.000 étudiants.

La Commission d'Adaptation Scolaire et d'Appui Social du MENFP, une structure chargée de l'inclusion des enfants et jeunes en situation de handicap dans le milieu scolaire, est en cours de renforcement grâce à un partenariat avec le Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH) et l'Institut National Supérieur de Formation et de Recherche pour l'Éducation des Jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés de la France.

+

[Voir la réponse à la recommandation n°36]

POHDH response:

Pas d'attention spéciale.

International Instruments

Recommendation n°1: *Examine the possibility to accede to the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights (Recommended by Algeria)*

IRI: *fully implemented*

+

Recommendation n°2: *Consider ratifying the ICESCR and continue to strengthen institutions of democratic governance (Recommended by South Africa)*

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°3: *Further ratify the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights and the Convention against Torture (Recommended by Ghana)*

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

D'importantes avancées ont été réalisées quant à la ratification d'instruments internationaux en matière de droits de l'homme. Ainsi, Haïti a adhéré au Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels le 10 octobre 2013. Cette convention est entrée en vigueur en Haïti le 11 janvier 2014.

De même, Haïti a déposé l'instrument de ratification de la Convention sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale en décembre 2013. Cette Convention entrera en vigueur en Haïti le 1er avril 2014.

Deux autres instruments internationaux ont été signés : la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, respectivement le 16 août 2013 et le 5 décembre 2013. Ces deux instruments doivent néanmoins encore être ratifiés.



La ratification des deux premiers Protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE) – le Protocole facultatif concernant l'implication des enfants dans les conflits armés et le Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants -, était portée à l'agenda de l'Assemblée Nationale en décembre 2013, néanmoins comme le quorum de présence n'était pas atteint, l'Assemblée n'a pas pu procéder au vote de la loi portant ratification des Protocoles.

POHDH response:

Le Parlement Haïtien a ratifié le Pacte le 31 janvier 2012.

Recommendation n°4: Strengthen its judicial framework by acceding to the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, to the two Optional Protocols to the International Covenant on the Political and Civilian Rights, to the Convention on Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatments or Punishments and to the International Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearances (Recommended by France)

IRI: partially implemented

World Coalition Against the Death Penalty (WCADP) response:

Le 8 juin 2014, la Ministre Déléguée auprès du Premier Ministre, chargée des Droits de l'Homme et de la Lutte contre la Pauvreté Extrême, Marie Carmèle Rose Anne Auguste, a reçu dans son Bureau Monsieur Raphaël Chenuil-Hazan, le vice-Présidente de la Coalition mondiale contre la peine de mort et Directeur général de l'ONG « Ensemble contre la peine de mort » (ECPM).

La Ministre Rose Anne Auguste a fait part de la volonté des autorités haïtiennes de signer et de ratifier ce protocole facultatif. En ce sens, la Ministre Déléguée s'est engagée à faire le plaidoyer auprès du Parlement. Ce protocole fait déjà partie des axes prioritaires du Comité Interministériel des Droits de la Personne (CIDP) pour la période 2013-2016. Le Ministère des Affaires Etrangères (MAE) a déjà travaillé sur l'exposé des motifs pour ce protocole. La Ministre Auguste promet de consulter le Président de l'Assemblée nationale en vue d'ajouter ce protocole aux trois autres conventions à ratifier avant la fin de cette année.

Me. Pierre Thony Melodin, représentant du MAE au CIDP, a participé à cette rencontre. Il a fait état d'un ensemble d'instruments internationaux qui seront introduits au Parlement pour ratification. Sur le plan administratif, tout est déjà prêt pour soumettre quatre instruments internationaux (y compris le protocole) au Parlement.



State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°1]

POHDH response:

Le Parlement Haïtien a ratifié le Pacte le 31 janvier 2012, les autres instruments n'ont pas encore ratifiés.

Recommendation n°5: *Ratify the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, the Convention against Torture and the Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on the sale of children, child prostitution and child pornography* (Recommended by Poland)

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°6: *Sign and ratify the Convention against Torture and ICESCR, and ratify CED* (Recommended by Spain)

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°1]

POHDH response:

Le Parlement Haïtien a ratifié le Pacte le 31 janvier 2012, les autres instruments n'ont pas encore ratifiés.

Recommendation n°7: *Ratify the Optional Protocol to the Convention on the Rights of the Child on the sale of children, child prostitution and child pornography and the Hague Convention on Protection of Children and Co-operation in Respect of Intercountry Adoption* (Recommended by Norway)

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°8: *Consider ratifying or acceding to, as appropriate, the two Optional Protocols to CRC* (Recommended by Uruguay)

IRI: *fully implemented*

+

Recommendation n°9: *Sign as soon as possible the two Optional Protocols to the Convention on the Rights of the Child* (Recommended by Djibouti)

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°1]



Recommendation n°10: *Continue its work to ratify the Law on Adoption and the Hague Convention on the Protection of Children and Co-operation in Respect of Intercountry Adoption* (Recommended by Honduras)

IRI: *fully implemented*

+

Recommendation n°11: *Ratify and implement the 1993 Hague Convention on Protection of Children and Co-operation in Respect of Intercountry Adoption* (Recommended by Switzerland)

IRI: *fully implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°1]

POHDH response:

L'instrument a été ratifié.

Recommendation n°12: *Study the possibility of ratifying the International Covenant on Economic, Social and Cultural Rights, the Convention for the Protection of All Persons from Enforced Disappearance, the Convention against Torture, and the International Convention on the Protection of the Rights of All Migrant Workers and Members of Their Families* (Recommended by Argentina)

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°1]

POHDH response:

Le Parlement Haïtien a ratifié le Pacte le 31 janvier 2012, les autres instruments n'ont pas encore ratifiés.

Recommendation n°13: *Ratify the Convention against Torture* (Recommended by Norway)

IRI: *not implemented*

+

Recommendation n°14: *Sign and ratify the Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment* (Recommended by Belgium)

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°15: *Ratify the Convention against Torture and its Optional Protocol to and set up a National Preventive Mechanism accordingly* (Recommended by Maldives)

IRI: *not implemented*

+



Recommendation n°17: *Ratify the Optional Protocol to the Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (CEDAW) (Recommended by Hungary)*

IRI: *not implemented*

+

Recommendation n°18: *Accede to the 1954 Convention relating to the Status of Stateless Persons as well as the 1961 Convention on the Reduction of Statelessness (Recommended by Norway)*

IRI: *not implemented*

+

Recommendation n°20: *Ratify the UNESCO Convention against discrimination in Education (Recommended by Hungary)*

IRI: *not implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°1]

POHDH response:

L'instrument n'a pas été ratifié.

Recommendation n°16: *Proceed to sign and ratify the Second Protocol to the ICCPR (Recommended by Spain)*

IRI: *not implemented*

WCADP response:

[Voir la réponse à la recommandation n°4]

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°1]

POHDH response:

L'instrument n'a pas été ratifié.

Recommendation n°19: *Ratify the international instruments combating statelessness, and consider a reform of the civil status guaranteeing the rights of all Haitians, including those who live abroad (Recommended by France)*

IRI: *not implemented*

POHDH response:

L'instrument n'a pas été ratifié.

Recommendation n°50: *Continue its cooperation with the mechanisms of the Human Rights Council (Recommended by Brazil)*

IRI: *fully implemented*

POHDH response:

Oui, l'Expert Independent sur la Situation de l'Homme en Haïti et Le rapport spécial sur les droits des personnes déplacées ont visité le pays.

Recommendation n°53: *Extend a standing invitation to all thematic Special Procedures of the Human Rights Council (Recommended by Portugal)*

IRI: *not implemented*

+

Recommendation n°54: *Issue a standing invitation to all special procedures (Recommended by Spain)*

IRI: *not implemented*

+

Recommendation n°55: *Consider extending a standing invitation to all special procedures of the Human Rights Council (Recommended by Latvia)*

IRI: -

+

Recommendation n°56: *Consider extending an open invitation to all Special Procedures mandate holders with the aim of maximizing the efficiency of international cooperation in the national reconstruction and in the promotion and protection of all human rights of the Haitian people (Recommended by Peru)*

IRI: -

POHDH response:

Pas d'invitation ouverte et permanente aux titulaires de mandants.

Recommendation n°57: *Pursue the cooperation with the Independent Expert on the situation of Human Rights in Haiti, who plays an important role, in particular in calling for the attention of the international community on the situation in the field and therefore contributing to the supply of technical assistance (Recommended by France)*

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°58: *Continue working closely with the Independent Expert on the situation of human rights in Haiti (Recommended by Peru)*

IRI: *partially implemented*

POHDH response:

Les recommandations de l'Expert Independent n'ont pas été prise en compte, ni par le gouvernement Haïtien, ni par la Communauté Internationale.

Justice

Recommendation n°43: *Include a section aiming at promoting the human rights into the National Strategy on the Rule of Law (Recommended by Canada)*

IRI: *not implemented*

POHDH response:

Les programmes n'ont pas pris en compte l'approche fondée sur les droits de l'Homme.

Recommendation n°47: *Continue progressing with its efforts to strengthen the National Police with the aim of consolidating a police force that guarantees the due safety of citizens to exercise their fundamental rights (Recommended by Colombia)*

IRI: *fully implemented*

State of Haiti response:

Le renforcement de la PNH, tant en terme de qualité et d'effectifs, a toujours été une priorité de l'État haïtien. Ainsi, des efforts continuent à être déployés par le Gouvernement, appuyé par des partenaires internationaux, en vue de rendre cette force plus efficace. Ces efforts concernent, entre autres, l'augmentation des effectifs et une plus grande sensibilisation au respect des droits de l'Homme.

A cet égard, un plan de développement de la PNH, s'étendant sur quatre années, soit de 2012 à 2016, a été approuvé par le Conseil Supérieur de la Police Nationale (CSPN). Ce plan englobe la dotation de la police en équipements et en effectifs suffisants ; la construction d'infrastructures ; et la professionnalisation de la PNH. Les programmes, prévus dans ce plan, seront mis en œuvre avec les fonds du trésor public haïtien et l'appui de partenaires internationaux.

En vue d'augmenter l'effectif de la PNH, un programme de recrutement de nouveaux agents de la PNH est mis en place, ce qui permettra de passer à 16,000 agents en 2016 à raison de 1,000 nouveaux agents recrutés par an. Le document relatif au plan de carrière de l'institution policière a été signé le 20 juin 2013 par le Premier Ministre. Ce document traite, entre autres, du recrutement par voie de concours direct, du recrutement par voie de concours professionnel, de la formation initiale pour les agents de police, de la formation initiale pour les commissaires de police et du tableau de répartition des échelons à l'intérieur des grades. De même, un projet de loi



sur la carrière des policiers a été soumis au Parlement. Par ailleurs, l'Arrêté portant statut particulier du personnel de la PNH a été adopté en Conseil des Ministres, le 7 août 2013. De plus, des efforts sont présentement mis en œuvre en vue de respecter le quota de 30% des femmes devant faire partie de la fonction publique, dans l'institution policière.

Un programme de professionnalisation de la PNH a été mis en place pendant la période sous revue. Ce programme a permis, outre l'École Nationale de Police pour les nouveaux recrues, la création et l'opérationnalisation d'une Académie Nationale de Police réservée aux cadres depuis décembre 2012. Une promotion de 42 commissaires de police, dont cinq femmes, a été graduée le 23 octobre 2013. La deuxième promotion, constituée également de 42 commissaires, est actuellement en formation depuis le 20 novembre 2013. De plus, 21 cadres ont été formés en planification stratégique et leadership avancé.

Des modules de formation en droit de l'Homme ont été ajoutés dans le cursus de formation des nouveaux agents à l'École Nationale de Police. Ainsi, diverses formations relatives à l'accueil des femmes victimes de violences dans les commissariats ont été dispensées aux policiers et policières, avec l'aide d'organisations œuvrant dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes. A cet égard, il convient de mentionner que 450 policières viennent d'être formées en vue de renforcer l'effectif. De plus, un module et un guide de formation sur la protection de l'enfant, destinés à la PNH, sont en cours de développement, avec l'assistance du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).

Pour renforcer les activités liées au développement du tourisme en Haïti, la Direction Générale de la PNH, sur instruction du Gouvernement, a dispensé une formation initiale à un groupe de policiers chargés d'assurer la sécurité des touristes entrant dans le pays. Ce corps de policiers, dénommé « poli-tourisme », assurera également la sécurité des sites touristiques.

Le Gouvernement reconnaît néanmoins qu'il reste des efforts à faire quant au déploiement effectif des agents de la PNH vers les sections communales et dans toutes les zones frontalières. Ceci résulte principalement d'un manque de moyens – financiers et autres. A cet égard, il convient de mentionner qu'avec l'appui des certains partenaires internationaux, le Gouvernement poursuit encore le programme de dotation d'équipements à la PNH (véhicules, locaux, matériels de communication, etc.)



POHDH response:

Un effort considérable a été observé.

Recommendation n°63: *Take all the necessary steps to respect the Article 26 of the Haitian Constitution stipulating that the preventive custody should not exceed 48 hours (Recommended by Canada)*

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

Cette situation constitue l'une des priorités du Gouvernement. Le MJSP a, à cet égard, inclus la réduction de la détention provisoire prolongée dans son plan d'actions 2012-2016. En vue de mieux aborder le problème de la détention préventive prolongée, une étude a été menée entre juillet et août 2013 au Pénitencier National, le plus grand centre carcéral du pays. Les recommandations issues de ce rapport ont été appliquées par le Doyen du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince, le Parquet et le CSPJ. Ainsi, au mois d'août et de septembre 2013, des activités judiciaires spéciales ont débutées. Le Doyen, en collaboration avec le parquet, a procédé à la redistribution de certains dossiers, étant donné que certains des magistrats en charge de ces dossiers avaient été promus, ou transférés vers une autre juridiction. Cette action a permis aux autorités judiciaires de libérer 83 détenus au cours des mois d'août à octobre 2013. Cependant, une grève des avocats du Barreau de Port-au-Prince a constitué un obstacle important à la libération d'un plus grand nombre de détenus.

Pendant la période sous revue, le Gouvernement a pris des mesures pour que les juridictions organisent plus d'audiences criminelles avec ou sans assistance de jury. Ainsi, la fréquence des audiences criminelles et correctionnelles ont été augmentées, ce qui a permis de juger 744 affaires de janvier à décembre 2013. De ces 744 affaires on comptait 963 accusés dont 283 ont été libérés. S'agissant des affaires correctionnelles, 1.912 affaires ont été entendues et jugées, menant à la condamnation de 1.327 accusés.

Un service de détention a été créé au sein du MJSP avec pour mission d'identifier les cas de détention préventive prolongée dans les centres carcéraux haïtiens. Cependant, ce service n'est pas encore opérationnel.

De plus, à l'occasion de la célébration de la « Journée Mondiale des Détenus », le 30 octobre 2013, une Commission ad hoc de « Surveillance et d'Évaluation » de la détention préventive prolongée a été créée. Cette commission est composée de représentants du MJSP, du Commissaire du Gouvernement, du Doyen du Tribunal de Première Instance de Port-au-



Prince, des représentants du CSPJ et de la Direction de l'Administration Pénitentiaire (DAP). Cette Commission a mené une enquête au Pénitencier National et a produit un rapport énumérant, entre autres, le nombre de personnes n'ayant pas comparu par devant leur juge naturel et de personnes ayant été jugées et devant être libérées, qui se trouvaient encore incarcérées. Suite à ce rapport, les cas de détention préventive prolongée ont été soumis au Doyen du Tribunal de Première Instance pour jugement, augmentant ainsi de fait le nombre d'audiences criminelles avec ou sans assistance de jury. De plus, les personnes qui avaient bénéficié d'un jugement de mise en liberté ont effectivement été libérées.

Dans plusieurs départements du pays, les parquets ont mis en place des comités de suivi de la détention afin de réduire les cas de détention préventive prolongée et la surpopulation carcérale. Des comités sont ainsi opérationnels entre autres à Croix de Bouquets et à Petit Goâve (département de l'Ouest), aux Cayes (département du Sud), à Grande Rivière du Nord et à Cap Haïtien (département du Nord), à Jacmel (département du Sud-est) et à Mirebalais (département du Centre).

POHDH response:

Pas de mesures spéciales, en 2014, le taux de détention préventive prolongée est de 80% et les conditions sont inhumaines.

Recommendation n°64: Improve the conditions in prisons, try all persons held in preventive detention within a reasonable period of time and ensure that juveniles are not held in pre-trial detention (Recommended by Slovenia)

IRI: partially implemented

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°63]

+

La vétusté de la majorité des bâtiments logeant les prisons et le manque de moyens limitent la capacité de l'État à garantir les conditions minimales de détention prévues par les normes internationales. Pour améliorer la condition des prisonniers, le Gouvernement entreprend la construction de nouveaux centres carcéraux selon les normes internationales. Ainsi, il est prévu la construction d'une prison à Cabaret en vue d'accueillir les femmes, une à Petit-Goâve et une autre à l'Arcahaie (département de l'Ouest).

Un Centre de réinsertion pour les mineurs en conflit avec la loi, le CERMICOL, a été construit et inauguré en mai 2011 à Delmas 33 (département de l'Ouest). Ce centre assure un suivi psychosocial et une formation académique à ces mineurs. Néanmoins sa capacité d'accueil



demeure insuffisante par rapport au nombre d'enfants concernés. L'infrastructure et le personnel d'un centre similaire, le CHARMICAL, sont en place à Cabaret (département de l'Ouest). Cependant, les moyens financiers manquent pour son opérationnalisation. Un projet similaire est en attente de financement à Jacmel (département du Sud-est).

De plus, depuis le 6 mai 2013, l'administration pénitentiaire de la Prison de Fort-Liberté (département du Nord-est) a pu séparer les mineurs des adultes grâce à un projet de réaménagement de la prison.

Par ailleurs, des projets de construction de cinq prisons additionnelles ont été élaborés. Il s'agit de :

- La prison civile des Gonaïves (département de l'Artibonite) ;
- La prison civile de Fort-Liberté (département du Nord-est) ;
- Le complexe pénitentiaire de l'Ouest (département de l'Ouest) ;
- La prison civile des Coteaux (département du Sud) ;
- La prison civile de Carrefour (département de l'Ouest).

La prison civile de Croix-des-Bouquets (département de l'Ouest) est ouverte et répond aux conditions de détention définies par les règles minima des Nations Unies.

Afin de réduire le taux de garde à vue ainsi que le nombre de personnes en rétention dans les commissariats de police, le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique a ordonné au Commissaires du Gouvernement de visiter les gardes à vue et de prendre des mesures pour assurer le suivi des dossiers.

Le Bureau de la Ministre déléguée chargée des Droits de l'Homme et de la Lutte contre la Pauvreté Extrême a effectué une série de visites dans les 18 juridictions du pays en distribuant, entre autres, des kits hygiéniques et des matelas en vue d'améliorer les conditions des prisonniers. Notamment au Pénitencier National (département de l'Ouest) et dans les prisons de Pétion-Ville (département de l'Ouest), du Cap Haïtien (département du Nord), de Saint-Marc et des Gonaïves (département de l'Artibonite).

De plus, des activités de réhabilitation sociale dans les prisons, tels que la tenue d'ateliers de lecture, d'écriture et de peinture et la célébration de différentes fêtes avec production de spectacles, marquent la volonté du gouvernement d'améliorer les conditions de détention en Haïti.



Enfin, une circulaire du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) a été acheminée aux directeurs départementaux et d'hôpitaux pour la prise en charge des détenus malades. En cas de maladie grave les détenus sont référés au centre le plus proche et les dispositions sont prises pour l'instauration d'un service de consultation dans les centres carcéraux.

POHDH response:

Les conditions sont inhumaines.

Recommendation n°65: *Establish a fast track system for reviewing cases of prolonged preventive detention in order to reduce as soon as possible the prisons' population and improve the health and food situation of the population incarcerated* (Recommended by Spain)

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°68: *Improve the conditions of detention, notably by reducing the overcrowding in the prisons* (Recommended by Belgium)

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°64]

POHDH response:

Pas de mesures spéciales, en 2014, le taux de détention préventive prolongée est de 80% et les conditions sont inhumaines.

Recommendation n°66: *Develop and implement a strategy aiming at improving as soon as possible the conditions of detention for prisoners* (Recommended by Canada)

IRI: *not implemented*

+

Recommendation n°67: *Take steps to improve prison conditions* (Recommended by United States)

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°69: *Take urgent measures against prison overcrowding by favouring alternative measures to separate persons* (Recommended by Switzerland)

IRI: *not implemented*

+

Recommendation n°70: *Continue to try to ameliorate prison conditions* (Recommended by Sweden)

IRI: *fully implemented*

+

Recommendation n°71: *Guarantee to prisoners access to basic medical care and adequate food* (Recommended by Switzerland)

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°72: *Address the infrastructural needs of country's penitentiary system, including inmate's access to food, water and sanitation as well as health care* (Recommended by Slovakia)

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

La vétusté de la majorité des bâtiments logeant les prisons et le manque de moyens limitent la capacité de l'État à garantir les conditions minimales de détention prévues par les normes internationales. Pour améliorer la condition des prisonniers, le Gouvernement entreprend la construction de nouveaux centres carcéraux selon les normes internationales. Ainsi, il est prévu la construction d'une prison à Cabaret en vue d'accueillir les femmes, une à Petit-Goâve et une autre à l'Arcahaie (département de l'Ouest).

Un Centre de réinsertion pour les mineurs en conflit avec la loi, le CERMICOL, a été construit et inauguré en mai 2011 à Delmas 33 (département de l'Ouest). Ce centre assure un suivi psychosocial et une formation académique à ces mineurs. Néanmoins sa capacité d'accueil demeure insuffisante par rapport au nombre d'enfants concernés. L'infrastructure et le personnel d'un centre similaire, le CHARMICAL, sont en place à Cabaret (département de l'Ouest). Cependant, les moyens financiers manquent pour son opérationnalisation. Un projet similaire est en attente de financement à Jacmel (département du Sud-est).

De plus, depuis le 6 mai 2013, l'administration pénitentiaire de la Prison de Fort-Liberté (département du Nord-est) a pu séparer les mineurs des adultes grâce à un projet de réaménagement de la prison.

Par ailleurs, des projets de construction de cinq prisons additionnelles ont été élaborés. Il s'agit de :

- La prison civile des Gonaïves (département de l'Artibonite) ;
- La prison civile de Fort-Liberté (département du Nord-est) ;
- Le complexe pénitentiaire de l'Ouest (département de l'Ouest) ;
- La prison civile des Coteaux (département du Sud) ;
- La prison civile de Carrefour (département de l'Ouest).

La prison civile de Croix-des-Bouquets (département de l'Ouest) est ouverte et répond aux conditions de détention définies par les règles minima des Nations Unies.



Afin de réduire le taux de garde à vue ainsi que le nombre de personnes en rétention dans les commissariats de police, le Ministre de la Justice et de la Sécurité Publique a ordonné au Commissaires du Gouvernement de visiter les gardes à vue et de prendre des mesures pour assurer le suivi des dossiers.

Le Bureau de la Ministre déléguée chargée des Droits de l'Homme et de la Lutte contre la Pauvreté Extrême a effectué une série de visites dans les 18 juridictions du pays en distribuant, entre autres, des kits hygiéniques et des matelas en vue d'améliorer les conditions des prisonniers. Notamment au Pénitencier National (département de l'Ouest) et dans les prisons de Pétion-Ville (département de l'Ouest), du Cap Haïtien (département du Nord), de Saint-Marc et des Gonaïves (département de l'Artibonite).

De plus, des activités de réhabilitation sociale dans les prisons, tels que la tenue d'ateliers de lecture, d'écriture et de peinture et la célébration de différentes fêtes avec production de spectacles, marquent la volonté du gouvernement d'améliorer les conditions de détention en Haïti.

Enfin, une circulaire du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) a été acheminée aux directeurs départementaux et d'hôpitaux pour la prise en charge des détenus malades. En cas de maladie grave les détenus sont référés au centre le plus proche et les dispositions sont prises pour l'instauration d'un service de consultation dans les centres carcéraux.

POHDH response:

Pas de mesures spéciales, en 2014, le taux de détention préventive prolongée est de 80% et les conditions sont inhumaines.

Recommendation n°98: *Continue with the reform of the judiciary, ensuring its independence* (Recommended by Spain)

IRI: fully implemented

State of Haiti response:

Le poste vacant du Président à la Cour de Cassation a été comblé le 5 octobre 2011. Onze juges ont ensuite été nommés à la Cour de Cassation par le Président de la République en janvier 2012. Le parquet près ladite cour a également été pourvu d'un commissaire du gouvernement et de substituts, ce qui a rendu cette cour pleinement opérationnelle.

Ceci a permis, le 2 juillet 2012, d'installer le Conseil Supérieur du Pouvoir Judiciaire (CSPJ), qui a pour Président celui de la Cour de Cassation. Conformément à la loi créant le CSPJ, celui-ci est l'organe d'administration,



de contrôle, de discipline et de délibération du pouvoir judiciaire. Le CSPJ fonctionne actuellement et a pu contribuer à la formation du Collège Transitoire du Conseil Électoral Permanent (CTCEP), appelé à organiser les élections partielles sénatoriales. Il a également lancé le processus de certification de tous les magistrats. Néanmoins, faute de budget, son service d'inspection judiciaire n'est pas encore opérationnel. Malgré cela, il convient de signaler que plus de 1.500 plaintes ont été déposées depuis, et sont en attente de traitement.

POHDH response:

Le système judiciaire est dépendant qu'avant.

Recommendation n°99: *Immediately appoint a President of the Court of Cassation and proceed with the reform of the justice system* (Recommended by *United Kingdom*)

IRI: *fully implemented*

+

Recommendation n°100: *Fill the vacancies in the Supreme Court (Cour de Cassation), as those justices have the authority to make the legal system more efficient* (Recommended by *United States*)

IRI: *fully implemented*

State of Haiti response:

[Voir la recommandation n°98]

POHDH response:

C'est fait, mais dans le non respect des lois.

Recommendation n°101: *Make additional efforts to ensure that tribunals, prisons and the police comply with international human rights standards* (Recommended by *Norway*)

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°47]

+

Le programme d'assistance légale a été relancé en 2011. Dans ce cadre, le Gouvernement a créé quatre Bureaux d'Assistance Légale (BAL) dans le département de l'Ouest pour assister les justiciables n'ayant pas la possibilité de payer les honoraires d'avocats. De décembre 2012 à octobre 2013, ces BAL ont assisté 6.056 personnes dont 863 femmes. D'autres BAL seront établis dans les autres juridictions du pays. De plus, au MJSP, un projet de loi portant création d'un système national d'assistance légale est en discussions. Un soutien à un BAL pour mineurs a été mis en place dans la juridiction des Cayes (département du Sud).



Sur demande du Gouvernement, l'École de la Magistrature (EMA) continue à former des magistrats. Ainsi pour l'exercice 2011-2012, 20 magistrats ont reçu une formation initiale et sont déjà entrés en fonction. Pour l'exercice 2012-2013, 60 magistrats sont en formation et sont actuellement en stage dans les différentes juridictions. Chaque promotion de magistrats bénéficie d'un stage de formation en France et en juridiction en Haïti. En outre, pour les magistrats en fonction, l'EMA organise des formations continues. En ce sens, 18 magistrats ont reçu une formation pour devenir formateurs en novembre 2012, et environ 95 magistrats ont été formés au cours de l'année 2013 sur la justice des mineurs. Un plan de suivi de la formation sera mis en œuvre au cours du prochain semestre 2014 en partenariat avec le CSPJ. Un guide de formation en protection de l'enfant est en cours d'élaboration par l'EMA.

Dans un souci d'améliorer l'accès à la justice, le Gouvernement a entrepris la construction de nouveaux tribunaux et la réhabilitation de ceux endommagés par le séisme de 2010. Pour l'exercice 2012-2013, le Gouvernement a construit huit tribunaux de paix et réhabilité douze tribunaux et cours. Les archives des greffes du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince ont également été réhabilitées pendant la période sous revue.

POHDH response:

Pas de respect des normes internationaux.

Recommendation n°102: *Ensure a fair trial for all detained, complying with international standards, within a reasonable timeframe (Recommended by Slovakia)*

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°63]

POHDH response:

Pas de respect des normes internationaux.

Recommendation n°103: *Make greater efforts to improve confidence in and access to justice within the country (Recommended by Barbados)*

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

Le programme d'assistance légale a été relancé en 2011. Dans ce cadre, le Gouvernement a créé quatre Bureaux d'Assistance Légale (BAL) dans le département de l'Ouest pour assister les justiciables n'ayant pas la



possibilité de payer les honoraires d'avocats. De décembre 2012 à octobre 2013, ces BAL ont assisté 6.056 personnes dont 863 femmes. D'autres BAL seront établis dans les autres juridictions du pays. De plus, au MJSP, un projet de loi portant création d'un système national d'assistance légale est en discussions. Un soutien à un BAL pour mineurs a été mis en place dans la juridiction des Cayes (département du Sud).

Sur demande du Gouvernement, l'École de la Magistrature (EMA) continue à former des magistrats. Ainsi pour l'exercice 2011-2012, 20 magistrats ont reçu une formation initiale et sont déjà entrés en fonction. Pour l'exercice 2012-2013, 60 magistrats sont en formation et sont actuellement en stage dans les différentes juridictions. Chaque promotion de magistrats bénéficie d'un stage de formation en France et en juridiction en Haïti. En outre, pour les magistrats en fonction, l'EMA organise des formations continues. En ce sens, 18 magistrats ont reçu une formation pour devenir formateurs en novembre 2012, et environ 95 magistrats ont été formés au cours de l'année 2013 sur la justice des mineurs. Un plan de suivi de la formation sera mis en œuvre au cours du prochain semestre 2014 en partenariat avec le CSPJ. Un guide de formation en protection de l'enfant est en cours d'élaboration par l'EMA.

Dans un souci d'améliorer l'accès à la justice, le Gouvernement a entrepris la construction de nouveaux tribunaux et la réhabilitation de ceux endommagés par le séisme de 2010. Pour l'exercice 2012-2013, le Gouvernement a construit huit tribunaux de paix et réhabilité douze tribunaux et cours. Les archives des greffes du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince ont également été réhabilitées pendant la période sous revue.

Recommendation n°104: *Implement the law which provides criminal penalties for official corruption effectively* (Recommended by Turkey)

IRI: not implemented

State of Haiti response:

Voulant combattre de manière systématique la corruption, le Gouvernement haïtien a proposé un projet de loi portant sur la prévention et la répression de la corruption au Parlement. Celui-ci fut voté par les deux Chambres en mai 2013. Néanmoins, comme les deux Chambres ne l'ont pas encore voté en mêmes termes, le projet de loi n'a pas pu être adopté par le Parlement. Ce projet prévoit l'incrimination de 17 cas de corruption, alors que le Code pénal haïtien n'incrimine que l'enrichissement illicite. De plus, il vise à harmoniser la législation nationale avec les conventions internationales auxquelles la République d'Haïti est partie. En ce sens, sont considérés comme corruption, les faits suivants : la concussion, l'enrichissement illicite,



le blanchiment du produit du crime, le détournement des biens publics, la soustraction de bien publics, le pot de vin, les commissions illicites, la surfacturation, l'octroi de gratification, le népotisme, le financement occulte des partis politiques, le harcèlement, le délit d'initié, la passation illégale de marché public, la prise illicite d'intérêt et l'abus des biens sociaux ; passibles de trois à 15 ans de prison. Il faut toutefois noter que ces infractions ne concernent pas uniquement les agents de la fonction publique, mais aussi les particuliers.

L'Unité de Lutte Contre la Corruption (ULCC) a mis en place une ligne téléphonique contre la corruption (numéro 5656) que les membres de la population peuvent appeler pour dénoncer des cas de corruption.

L'ULCC a rappelé aux ministres, en février 2012, l'obligation qui leur est faite de déclarer leur patrimoine avant d'entrer en fonction. En outre, conformément avec la Convention des Nations Unies contre la Corruption (Convention de Merida), un projet de loi sanctionnant le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, a été déposée au Parlement. Cette loi a été votée par la Chambre de Députés, et en mêmes termes par le Sénat en novembre 2013.

Recommendation n°105: *Prioritize the reduction of its judicial backlog* (Recommended by *Belgium*)

IRI: *fully implemented*

+

Recommendation n°106: *Reduce the judicial backlog* (Recommended by *United States*)

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la recommandation n°63]

POHDH response:

En juillet 2014, les magistrats de siège sont grève pour revendiquer les 21 mois d'arrière de salaire.

Recommendation n°107: *Ensure accountability for all crimes committed, regardless of the perpetrator, including in cases of violence against women and sexual violence* (Recommended by *Slovenia*)

IRI: *not implemented*

MADRE (MADRE) response:

Whether the perpetrator is a private or state actor, Haitian authorities fail to adequately respond to cases of sexual and gender-based violence. In turn,



their failure to investigate and prosecute such cases fosters impunity and maintains the high rates of rape.

State of Haiti response:

Répondant aux recommandations concernant le renforcement du système judiciaire pour combattre l'impunité de l'institution policière, l'Inspection Générale de la PNH (IGPNH) a été consolidée par la nomination de six nouveaux inspecteurs généraux. De plus, afin d'améliorer la réponse de l'IGPNH aux plaintes des citoyens, plusieurs mesures ont été prises telles que :

- Le port obligatoire de brassards identifiant les policiers inspecteurs ;
- La mise à disposition de deux lignes téléphoniques publiques afin de permettre aux citoyens d'alerter l'IGPNH de cas de violations ;
- L'établissement d'un système de supervision hebdomadaire des agents de la PNH.

De plus, l'ébauche du Plan stratégique de renforcement des capacités de l'IGPNH et le Plan stratégique de renforcement de la Direction Centrale de la Police Judiciaire – Service Départemental de la Police Judiciaire sont en cours d'élaboration.

Des mesures disciplinaires ont été proposées à la Direction Générale de la PNH dans le cadre d'enquêtes de vérification (vetting), menant à la radiation de 79 agents. Cette enquête a été menée de 2006 et 2012 et couvre 5.000 policiers. Le processus de vetting est toujours en cours.

Dans l'affaire concernant l'ancien Président de la République, M. Jean-Claude Duvalier, l'inculpé et huit victimes ont comparus et ont été entendus par la Cour d'Appel de Port-au-Prince de février à mai 2013. Les juges de la Cour d'Appel sont actuellement en délibération quant à l'appel de l'ordonnance rendue par le juge d'instruction en première instance, renvoyant M. Duvalier au tribunal correctionnel pour poursuites légales de crimes financiers, mais statuant qu'il n'y avait pas lieu de le poursuivre pour les plaintes concernant des allégations de crimes contre l'humanité et nombreuses violations des droits de l'homme.

Dans l'affaire concernant le meurtre du journaliste notoire, M. Jean-Dominique, et de son garde de sécurité, le rapport du juge d'instruction, inculpant neuf personnes, dont des proches de l'ancien Président de la République, Monsieur Jean-Bertrand Aristide, a été soumis le 17 janvier 2014 au Président de la Cour d'Appel de Port-au-Prince pour suites légales.

POHDH response:

Pas d'égalité devant la Loi.

Recommendation n°108: *Undertake actions leading to a comprehensive reform of the justice and penal systems which contribute to the fight against impunity and crime investigation, comprising the responsibilities of institutions, particularly of the National Police* (Recommended by Mexico)

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°47]

+

[Voir la réponse à la recommandation n°98]

+

[Voir la réponse à la recommandation n°107]

POHDH response:

Pas de mesures spéciales.

Recommendation n°109: *Take all the necessary measures to identify those responsible for the violations of human rights attributed to policemen and provide a fair compensation for the victims* (Recommended by Belgium)

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°110: *Take necessary measures to enable the judicial system to effectively combat impunity and to assess the establishment of an international commission against impunity* (Recommended by Switzerland)

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°107]

POHDH response:

Pas de mesures spéciales.

Recommendation n°111: *Strengthen rapidly the capacities of its judiciary system to combat impunity in order that, inter alia, the justice handles, in an impartial manner, the complaints lodged against Mr. Jean-Claude Duvalier* (Recommended by Canada)

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°107]



POHDH response:

L'affaire de Jean Claude Duvalier est devant le tribunal, mais le gouvernement considère Jean Duvalier tout autre ancien Président.

Recommendation n°112: *Pursue its path of the reform of the judiciary system and make a priority of the fight against impunity, in particular in relation with the process of certification of the Haitian policemen (Recommended by France)*

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°98]

+

[Voir la réponse à la recommandation n°107]

POHDH response:

Il y a la certification des policiers, mais pas pour les magistrats assis et debout.

Women & Children

Recommendation n°21: *Adopt and implement without delay a Children's Code incorporating the provisions of international human rights treaties, in particular the United Nations Convention on the Rights of the Child, ILO Convention No. 182 on the Worst Forms of Child Labour, and ILO Convention No. 138 on the Minimum Age for Admission to Employment (Recommended by Poland)*

IRI: *not implemented*

POHDH response:

Pas de code de l'enfant.

Recommendation n°35: *Ensure that the rights of women and girls are protected during the recovery process, including protecting them from violence (Recommended by Australia)*

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

En partenariat avec ONUFEMMES, la MINUSTAH et le Fond des Nations Unies pour la Population (FNUAP), le Gouvernement a pris une série de dispositions pour réduire la violence faites aux femmes et aux filles dans trois camps de déplacés : Camp Caradeux, Camp Golfe de Pétiion Ville et



Delmas 2 (département de l'Ouest) :

- Une structure d'accueil a été établie en vue de recevoir les victimes de violence en toute confidentialité ;
- Des séances de sensibilisation sur la violence ont été organisées pour les bénéficiaires à l'intérieur des camps ;
- Des lampadaires ont été installés en vue de pallier le manque d'éclairage qui favorisait les agressions ;
- Des citernes à eau ont été disposées dans les camps en vue de limiter les cas d'abus sexuels commis sur les filles au moment de leurs déplacements vers les points d'eau placés hors des camps.

POHDP response:

Les programmes n'ont pas pris en compte l'approche fondée sur les droits de l'Homme.

Recommendation n°42: Provide greater protections and assistance for member of vulnerable groups and uphold the rights of vulnerable groups by combating gender-based violence, child labour, statelessness, and human trafficking more broadly (Recommended by United States)

IRI: not implemented

MADRE response:

In Haitian society, social norms condemn homosexuality and gender non-conforming behaviour. As a result, LGBT individuals continue to face threats, violence, and discrimination due to their sexual orientation. Local police authorities rarely investigate such crimes and at times are perpetrators of threats and violence themselves. Similarly, women and girls continue to face threats, danger, and violence due to their gender. Haiti fails to immediately address acts of sexual violence committed against and women and girls by both private and state actors. Women and girls who have experienced sexual violence and report these crimes to police face additional challenges in accessing justice. Police officers frequently blame the victim, fail to follow up on complaints, or even fail to arrest the perpetrator. Thus, more broadly, Haiti continues to fail in providing greater protections to LGBT individuals, and women and girls who face danger and discrimination due to their status.

State of Haiti response:

Le Gouvernement reconnaît que la traite des personnes a toujours constitué un problème majeur en Haïti. Des mesures prises dans le passé se sont avérées insuffisantes pour combattre efficacement ce phénomène.



Certaines mesures administratives ont été élaborées afin de prévenir le trafic, la traite et l'enlèvement de mineurs, particulièrement dans la zone frontalière. Ainsi, des policiers sont déployés aux quatre coins de la frontière haïtiano-dominicaine ainsi qu'à l'aéroport international en vue de freiner le trafic et la traite des mineurs vers l'étranger.

Début 2012, face à d'importantes inquiétudes quant aux abus potentiels et réels de la procédure d'adoption internationale, l'Institut du Bien-être Social et des Recherches (IBESR) a suspendu toutes les adoptions internationales dans l'attente d'une révision intégrale de la procédure, conformément aux standards internationaux en vigueur.

Un protocole d'accord a été signé entre IBESR, institution chargée de la protection de l'enfance, et le MICT, par le biais de la Direction de l'Immigration et de l'Emigration (DIE), le 25 juillet 2012 pour un contrôle accru du déplacement des mineurs vers les pays étrangers. Aux termes de ce protocole, toute sortie d'enfants hors du territoire doit se faire avec l'autorisation préalable fournie par l'IBESR. La DIE devra accompagner l'IBESR dans le contrôle de tous documents permettant l'entrée, la sortie, ou le transit de tout mineur et son accompagnateur en vérifiant leur conformité et en s'assurant que les mineurs non accompagnés de leur parents biologiques (père ou/et mère) soient munis d'une autorisation de départ délivrée par l'IBESR. Cependant, il faut souligner que toutes les zones frontalières ne sont pas encore couvertes par les agents de l'IBESR ou les inspecteurs de la DIE. A date, cette mesure est appliquée dans les frontières de Malpasse – Jimani, et au niveau de la frontière délimitant Ouanaminthe et Dajabon.

Un renforcement de la Brigade de Protection des Mineurs (BPM) a été effectué. La BPM a ainsi contribué à un contrôle accru aux frontières pour prévenir les mouvements illégaux et les risques de trafic d'enfants. Ces interventions sont conduites en coopération avec l'IBESR.

Par ailleurs, une proposition de loi sur la traite des personnes a été votée par la Chambre des Députés au mois d'août 2013. Elle se trouve actuellement au Sénat, en attente d'être votée.

POHDH response:

Les problèmes dans ces domaines sont augmentés.

Recommendation n°60: *Place emphasis on implementing strong policies to effectively fight all forms of stereotypes and discrimination against girls and*



women, thereby ensuring their right to social and economic security (Recommended by Trinidad & Tobago)

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

Le MCFDF travaille sur la finalisation d'une politique d'égalité homme/femme et ce dans tous les domaines. A cet égard, le 7 août 2013, le Conseil des Ministres a approuvé la convocation du Forum des Directeurs Généraux en vue de débattre, entre autres, de la politique gouvernementale sur l'égalité entre les hommes et les femmes.

Dans le but de réduire les discriminations basées sur le genre, différents programmes ont été mis en œuvre par le MSPP pour la prise en compte des besoins spécifiques basés sur le genre, notamment le renforcement de la vaccination de routine pour les femmes enceintes et les femmes d'âge fertile et la mise en place de la gratuité des consultations prénatales dans les institutions sanitaires publiques. Des activités de sensibilisation du personnel des différents départements sanitaire sur l'équité de genre ont également été réalisées.

De plus, une campagne de sensibilisation a été organisée par le MCFDF, en partenariat avec le MENFP et les maisons d'édition sur les stéréotypes dans les manuels scolaires.

POHDH response:

Pas de politiques spéciales dans ce domaine.

Recommendation n°61: Adopt effective measures to prevent discrimination against women, including by ensuring equal access to education and employment opportunities (Recommended by Slovenia)

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°60]

POHDH response:

Pas de mesures spéciales.

Recommendation n°62: Develop strategies, containing both legal and social measures, to eliminate discriminatory stereotyping of the roles of women and violence against them (Recommended by Thailand)

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

Dans sa lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, plusieurs mesures ont été prises par le Gouvernement et divers mécanismes ont été mis en place, notamment :

- Un projet de loi-cadre sur la prévention, la sanction et l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles est en cours de finalisation et sera soumis au Parlement à la prochaine session législative ;
- Une Direction des Affaires Juridiques a été opérationnalisée au sein du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) en avril 2013. Elle est chargée, d'une part, de l'accompagnement des femmes victimes de violences spécifiques, et, d'autre part, de la révision des lois et textes discriminatoires ainsi que du suivi de l'application des traités et conventions en matière de droits des femmes ;
- Un deuxième Plan National de Lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Filles est mis en place pour la période 2012-2016;
- Des rencontres sectorielles stratégiques se tiennent régulièrement en vue de renforcer le processus de la concertation nationale de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- La loi sur la paternité responsable et la filiation a été votée par la Chambre des Députés le 10 mai 2010, et par le Sénat, le 12 avril 2012. Celle-ci renforce la protection des enfants et des femmes. Elle est en attente de sa promulgation et publication au journal officiel, Le Moniteur ;
- Un projet portant sur l'hébergement des femmes et filles victimes de violence, incluant la construction d'une maison d'hébergement pour femmes victimes, a été mis en œuvre dans le département de l'Ouest ;
- Un Bureau de Lutte Contre les Violences faites aux Femmes et aux Filles (BLCVFF) a été inauguré le 27 novembre 2013 lors de la Journée de commémoration contre les violences faites aux femmes. Ce Bureau est tenu conjointement par le MCFDF et la PNH dans le département de l'Ouest.
- Une activité de formation des prestataires en santé sur la prise en charge des victimes de violence sexuelle et pré positionnement de kits de prise en charge.
- Mise en place de consultation et livraison gratuite de certificat médical aux victimes de violence sexuel.

+

[Voir la réponse à la recommandation n°60]

POHDH response:

Pas de mesures spéciales et juridiques.

Recommendation n°73: Strengthen the protection of minors by providing separate places of detention for adults and minors, by supporting the activities of social organisations to combat child forced labour and by ensuring basic education for all (Recommended by Belgium)

IRI: partially implemented

State of Haiti response:

La vétusté de la majorité des bâtiments logeant les prisons et le manque de moyens limitent la capacité de l'État à garantir les conditions minimales de détention prévues par les normes internationales. Pour améliorer la condition des prisonniers, le Gouvernement entreprend la construction de nouveaux centres carcéraux selon les normes internationales. Ainsi, il est prévu la construction d'une prison à Cabaret en vue d'accueillir les femmes, une à Petit-Goâve et une autre à l'Arcahaie (département de l'Ouest).

Un Centre de réinsertion pour les mineurs en conflit avec la loi, le CERMICOL, a été construit et inauguré en mai 2011 à Delmas 33 (département de l'Ouest). Ce centre assure un suivi psychosocial et une formation académique à ces mineurs. Néanmoins sa capacité d'accueil demeure insuffisante par rapport au nombre d'enfants concernés. L'infrastructure et le personnel d'un centre similaire, le CHARMICAL, sont en place à Cabaret (département de l'Ouest). Cependant, les moyens financiers manquent pour son opérationnalisation. Un projet similaire est en attente de financement à Jacmel (département du Sud-est).

De plus, depuis le 6 mai 2013, l'administration pénitentiaire de la Prison de Fort-Liberté (département du Nord-est) a pu séparer les mineurs des adultes grâce à un projet de réaménagement de la prison.

Par ailleurs, des projets de construction de cinq prisons additionnelles ont été élaborés. Il s'agit de :

- La prison civile des Gonaïves (département de l'Artibonite) ;
- La prison civile de Fort-Liberté (département du Nord-est) ;
- Le complexe pénitentiaire de l'Ouest (département de l'Ouest) ;
- La prison civile des Coteaux (département du Sud) ;
- La prison civile de Carrefour (département de l'Ouest).

La prison civile de Croix-des-Bouquets (département de l'Ouest) est ouverte et répond aux conditions de détention définies par les règles minima des Nations Unies.

Afin de réduire le taux de garde à vue ainsi que le nombre de personnes en rétention dans les commissariats de police, le Ministre de la Justice et de la



Sécurité Publique a ordonné au Commissaires du Gouvernement de visiter les gardes à vue et de prendre des mesures pour assurer le suivi des dossiers.

Le Bureau de la Ministre déléguée chargée des Droits de l'Homme et de la Lutte contre la Pauvreté Extrême a effectué une série de visites dans les 18 juridictions du pays en distribuant, entre autres, des kits hygiéniques et des matelas en vue d'améliorer les conditions des prisonniers. Notamment au Pénitencier National (département de l'Ouest) et dans les prisons de Pétion-Ville (département de l'Ouest), du Cap Haïtien (département du Nord), de Saint-Marc et des Gonaïves (département de l'Artibonite).

De plus, des activités de réhabilitation sociale dans les prisons, tels que la tenue d'ateliers de lecture, d'écriture et de peinture et la célébration de différentes fêtes avec production de spectacles, marquent la volonté du gouvernement d'améliorer les conditions de détention en Haïti.

Enfin, une circulaire du Ministère de la Santé Publique et de la Population (MSPP) a été acheminée aux directeurs départementaux et d'hôpitaux pour la prise en charge des détenus malades. En cas de maladie grave les détenus sont référés au centre le plus proche et les dispositions sont prises pour l'instauration d'un service de consultation dans les centres carcéraux.

+

L'Education constitue l'un des axes prioritaires de l'action gouvernementale, à côté de l'Energie, l'Emploi, l'Environnement et l'État de droit, aussi dénommés les cinq « E ».

Ainsi, le Programme de Scolarisation Universelle, Gratuite et Obligatoire (PSUGO), initié par le Gouvernement en 2011 au niveau de l' primaire, favorise l'accès d'un nombre croissant d'enfants scolarisables. Le programme national de cantines scolaires a été renforcé et permet à chaque enfant inscrit au PSUGO de bénéficier d'un plat chaud par jour en vue de limiter le taux de déperdition scolaire. Un système de transport scolaire gratuit a été mis en place en vue de faciliter l'accès des élèves aux établissements scolaires.

Selon les chiffres du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), 1.081.412 enfants dans les dix départements du pays ont bénéficié du PSUGO pour l'année scolaire 2011-2012. Des kits scolaires ont été distribués dans plus de 1.389 écoles, soit à 295.000 élèves et 7.853 enseignants.



Un projet de loi sur le Fonds National de l'Éducation (FNE) a été transmis au Parlement et voté par la Chambre des Députés en août 2012.

Le programme « Kore etidyan » a été mis en œuvre depuis décembre 2012 pour aider les étudiants de l'Université d'État. Il consiste en l'octroi d'un montant de 18.000 HTG aux étudiants bénéficiaires, sous forme de bourse, pour l'année académique. Ce programme cible 22.000 étudiants.

La Commission d'Adaptation Scolaire et d'Appui Social du MENFP, une structure chargée de l'inclusion des enfants et jeunes en situation de handicap dans le milieu scolaire, est en cours de renforcement grâce à un partenariat avec le Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH) et l'Institut National Supérieur de Formation et de Recherche pour l'Éducation des Jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés de la France.

+

Sous l'égide de l'IBESR des groupes de travail en protection de l'enfance ont été mis en place au niveau national et dans les départements. Ces groupes visent à favoriser la coopération entre les acteurs étatiques et entre les services de l'État et les organisations non-gouvernementales. En particulier, ces réunions permettent un travail spécifique sur les différents cas requérant intervention rapide.

Avec l'appui de l'UNICEF, le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) a mis sur pied quatre tables sectorielles travaillant sur la domesticité infantile dans les départements du Sud, du Sud-est, de l'Artibonite et du Nord.

Des articles du Code du Travail se rapportant au travail des enfants ont été abrogés.

Parallèlement, la loi sur la paternité responsable et la filiation a été votée par la Chambre des Députés le 10 mai 2010, et par le Sénat, le 12 avril 2012. Elle attend sa promulgation par le Président.

La loi de 1974 sur l'adoption, qui a été révisée et adoptée par le Parlement en 2012, a été promulguée et publiée au journal officiel, Le Moniteur, depuis le 15 novembre 2013. La révision consiste en une mise en conformité de la nouvelle loi avec la Convention de La Haye sur l'adoption internationale. Cette loi contient d'importantes garanties renforçant la protection de l'enfant et rendant l'adoption en Haïti conforme aux standards internationaux. Les principales modifications apportées concernent l'interdiction de l'adoption individuelle, et le respect du principe de



subsidiarité consacrant que la situation de pauvreté des parents ne peut être un motif suffisant pour justifier l'adoption. Seul l'intérêt supérieur de l'enfant la justifie. La loi renforce également les attributions de l'IBESR, autorité centrale pour l'adoption. C'est l'IBESR qui décide de l'adoptabilité des enfants et procède aux apparentements. Il est également chargé d'autoriser le fonctionnement des Organismes Autorisés pour Adoption en Haïti, et de les contrôler. Une protection accrue est également prévue dans les périodes suivant les catastrophes par la stipulation d'un gel des procédures d'adoption.

Le 11 juin 2011, le décret pour la ratification de la Convention de la Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale a été approuvé par le Parlement et promulgué le 27 juillet 2012. En décembre 2013, l'instrument de ratification de cette Convention a été déposé auprès du dépositaire à la Haye.

Conformément aux dispositions des Conventions 138 et 182 de l'OIT, se rapportant à l'âge minimum et aux pires formes de travail des enfants, ratifiées par Haïti, un Comité Tripartite, composé de représentants du secteur patronal, du secteur des travailleurs et du Gouvernement, a été institué pour assurer le suivi de l'application de ces deux instruments internationaux, avec un travail sur la définition des pires formes du travail des enfants en Haïti.

Une étude nationale va être mise en œuvre en 2014 sous l'égide du MAST/IBESR sur la question des enfants en domesticité, ceci avec l'appui d'un grand nombre d'acteurs de protection de l'enfant. Elle devrait permettre une évaluation quantitative et qualitative du phénomène pour le développement d'une politique publique visant à adresser les vulnérabilités et prévenir les situations exploitatives.

Dans le cadre du premier «accord triangulaire» de coopération Nord-Sud-Sud, signé en juin 2010 sous les auspices de l'OIT, le projet « Protection des enfants du travail infantile dans la reconstruction d'Haïti » est mis en œuvre par le programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants. Cet accord met l'accent sur «l'impérieuse nécessité d'éradiquer et de prévenir le travail des enfants et de garantir le respect en Haïti des principes fondamentaux et des normes internationales du travail pendant tout le processus de reconstruction du pays», en particulier après le séisme dévastateur du 12 janvier 2010.

POHDH response:

Pas de mesures spéciales.



Recommendation n°74: *Take continued action to combat violence against women and girl children* (Recommended by Sri Lanka)

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°75: *Undertake new actions to put an end to violence against women and girls and do its utmost to eliminate discriminatory practices* (Recommended by Luxembourg)

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

Dans sa lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles, plusieurs mesures ont été prises par le Gouvernement et divers mécanismes ont été mis en place, notamment :

- Un projet de loi-cadre sur la prévention, la sanction et l'élimination des violences faites aux femmes et aux filles est en cours de finalisation et sera soumis au Parlement à la prochaine session législative ;
- Une Direction des Affaires Juridiques a été opérationnalisée au sein du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) en avril 2013. Elle est chargée, d'une part, de l'accompagnement des femmes victimes de violences spécifiques, et, d'autre part, de la révision des lois et textes discriminatoires ainsi que du suivi de l'application des traités et conventions en matière de droits des femmes ;
- Un deuxième Plan National de Lutte contre les Violences faites aux Femmes et aux Filles est mis en place pour la période 2012-2016;
- Des rencontres sectorielles stratégiques se tiennent régulièrement en vue de renforcer le processus de la concertation nationale de lutte contre les violences faites aux femmes ;
- La loi sur la paternité responsable et la filiation a été votée par la Chambre des Députés le 10 mai 2010, et par le Sénat, le 12 avril 2012. Celle-ci renforce la protection des enfants et des femmes. Elle est en attente de sa promulgation et publication au journal officiel, Le Moniteur ;
- Un projet portant sur l'hébergement des femmes et filles victimes de violence, incluant la construction d'une maison d'hébergement pour femmes victimes, a été mis en œuvre dans le département de l'Ouest ;
- Un Bureau de Lutte Contre les Violences faites aux Femmes et aux Filles (BLCVFF) a été inauguré le 27 novembre 2013 lors de la Journée de commémoration contre les violences faites aux femmes. Ce Bureau est tenu conjointement par le MCFDF et la PNH dans le département de l'Ouest.
- Une activité de formation des prestataires en santé sur la prise en charge des victimes de violence sexuelle et pré positionnement de kits de prise en charge.



- Mise en place de consultation et livraison gratuite de certificat médical aux victimes de violence sexuelle.

POHDH response:

Pas de mesures pour combattre la violence envers les femmes et les filles.

Recommendation n°76: *Intensify the efforts for the prevention, punishment and eradication of all forms of violence against women, with a special attention to their greater vulnerability in the aftermath of the earthquake* (Recommended by Argentina)

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°77: *Undertake a serious and credible study on the extent of violence against women, particularly the impact of humanitarian crisis on the issue, with a view to develop meaningful strategies to curb and eradicate violence against women* (Recommended by Maldives)

IRI: *not implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°35]

POHDH response:

Pas de mesures pour combattre la violence envers les femmes et les filles.

Recommendation n°78: *Take all the measures necessary, in particular by reinforcing the current structures, to play a leadership role to prevent and combat violence against women and children, including sexual abuses, especially in the displacement camps* (Recommended by Canada)

IRI: *partially implemented*

MADRE response:

Haitian women and girls in displacement camps continue to be especially vulnerable to sexual violence. Despite this grim reality, police officials fail to investigate crimes or implement initiatives to protect women and girls from such crimes.

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°35]

POHDH response:

Pas de mesures pour combattre la violence envers les femmes et les filles.

Recommendation n°79: *Make progress in implementing the initiatives to prevent sexual and gender violence, especially among the displaced*

population, which have been developed by the Ministry of Gender and Women's Rights (Recommended by Colombia)

IRI: *partially implemented*

MADRE response:

There are no known projects by the Ministry of Gender and Women's Rights to prevent sexual and gender violence in vulnerable communities.

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°35]

POHDH response:

Pas de mesures pour combattre la violence envers les femmes et les filles.

Recommendation n°80: Take further measures to ensure that the police and justice system deals diligently with gender-based violence and that the country promotes better training for police officers in responding to victims of sexual violence (Recommended by Norway)

IRI: *not implemented*

MADRE response:

There are no known measures organized by the State to better train police officers and other relevant personnel responding to sexual and gender-based violence cases.

State of Haiti response:

Le renforcement de la PNH, tant en terme de qualité et d'effectifs, a toujours été une priorité de l'État haïtien. Ainsi, des efforts continuent à être déployés par le Gouvernement, appuyé par des partenaires internationaux, en vue de rendre cette force plus efficace. Ces efforts concernent, entre autres, l'augmentation des effectifs et une plus grande sensibilisation au respect des droits de l'Homme.

A cet égard, un plan de développement de la PNH, s'étendant sur quatre années, soit de 2012 à 2016, a été approuvé par le Conseil Supérieur de la Police Nationale (CSPN). Ce plan englobe la dotation de la police en équipements et en effectifs suffisants ; la construction d'infrastructures ; et la professionnalisation de la PNH. Les programmes, prévus dans ce plan, seront mis en œuvre avec les fonds du trésor public haïtien et l'appui de partenaires internationaux.

En vue d'augmenter l'effectif de la PNH, un programme de recrutement de nouveaux agents de la PNH est mis en place, ce qui permettra de passer à 16,000 agents en 2016 à raison de 1,000 nouveaux agents recrutés par an. Le document relatif au plan de carrière de l'institution policière a été signé



le 20 juin 2013 par le Premier Ministre. Ce document traite, entre autres, du recrutement par voie de concours direct, du recrutement par voie de concours professionnel, de la formation initiale pour les agents de police, de la formation initiale pour les commissaires de police et du tableau de répartition des échelons à l'intérieur des grades. De même, un projet de loi sur la carrière des policiers a été soumis au Parlement. Par ailleurs, l'Arrêté portant statut particulier du personnel de la PNH a été adopté en Conseil des Ministres, le 7 août 2013. De plus, des efforts sont présentement mis en œuvre en vue de respecter le quota de 30% des femmes devant faire partie de la fonction publique, dans l'institution policière.

Un programme de professionnalisation de la PNH a été mis en place pendant la période sous revue. Ce programme a permis, outre l'École Nationale de Police pour les nouveaux recrues, la création et l'opérationnalisation d'une Académie Nationale de Police réservée aux cadres depuis décembre 2012. Une promotion de 42 commissaires de police, dont cinq femmes, a été graduée le 23 octobre 2013. La deuxième promotion, constituée également de 42 commissaires, est actuellement en formation depuis le 20 novembre 2013. De plus, 21 cadres ont été formés en planification stratégique et leadership avancé.

Des modules de formation en droit de l'Homme ont été ajoutés dans le cursus de formation des nouveaux agents à l'École Nationale de Police. Ainsi, diverses formations relatives à l'accueil des femmes victimes de violences dans les commissariats ont été dispensées aux policiers et policières, avec l'aide d'organisations œuvrant dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes. A cet égard, il convient de mentionner que 450 policières viennent d'être formées en vue de renforcer l'effectif. De plus, un module et un guide de formation sur la protection de l'enfant, destinés à la PNH, sont en cours de développement, avec l'assistance du Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF).

Pour renforcer les activités liées au développement du tourisme en Haïti, la Direction Générale de la PNH, sur instruction du Gouvernement, a dispensé une formation initiale à un groupe de policiers chargés d'assurer la sécurité des touristes entrant dans le pays. Ce corps de policiers, dénommé « poli-tourisme », assurera également la sécurité des sites touristiques.

Le Gouvernement reconnaît néanmoins qu'il reste des efforts à faire quant au déploiement effectif des agents de la PNH vers les sections communales et dans toutes les zones frontalières. Ceci résulte principalement d'un manque de moyens – financiers et autres. A cet égard,



il convient de mentionner qu'avec l'appui des certains partenaires internationaux, le Gouvernement poursuit encore le programme de dotation d'équipements à la PNH (véhicules, locaux, matériels de communication, etc.)

+

Ces recommandations concernent des mesures supplémentaires à prendre pour s'assurer que les systèmes de police et de justice répondent diligemment aux cas de violences basées sur le genre et que l'État encourage une meilleure formation des agents de police qui s'occupent des victimes de violences sexuelles.

En vue d'améliorer la prise en charge des victimes, diverses formations ont été dispensées aux policiers et policières sur l'accueil des femmes victimes de violences, dans les commissariats de police. Ceci avec l'aide d'organisations œuvrant dans le domaine de la lutte contre les violences faites aux femmes. De plus, 450 policières viennent d'être formées en vue de renforcer l'effectif policier.

Par ailleurs, le Gouvernement, avec l'appui du PNUD, a dispensé une série de formations au profit d'un groupe de policiers qui constitueront le point focal genre au sein de la PNH.

POHDH response:

Pas de mesures pour combattre la violence envers les femmes et les filles.

Recommendation n°81: *Ensure that the police are trained to deal impartially with women reporting gender based violence, and that all such complaints are fully investigated and prosecuted* (Recommended by United Kingdom)

IRI: not implemented

MADRE response:

Haitian police officers have yet to undergo impartiality or sensitivity trainings to equip them with the tools necessary to adequately respond to victims. Authorities continue to fail in investigating and prosecuting cases of sexual and gender-based violence and there are no known plans to initiate any reform.

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°80]

POHDH response:

Pas de mesures pour combattre la violence envers les femmes et les filles.

Recommendation n°82: *Provide better training to police when dealing with girls victims of sexual violence (Recommended by Djibouti)*

IRI: *partially implemented*

MADRE response:

There are no known initiatives that seek to better train police officers who respond to girl victims of sexual violence.

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°80]

POHDH response:

Pas de mesures pour combattre la violence envers les femmes et les filles.

Recommendation n°83: *Increase efforts to combat all forms of human trafficking (Recommended by Slovenia)*

IRI: *partially implemented*

RFF response:

The Government of Haiti has increased its efforts to combat human trafficking. We encourage continued efforts to identify and protect victims, prosecute perpetrators and raise awareness to eliminate child exploitation especially in the form of child labor known as restavek.

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°42]

POHDH response:

Pas de lois sur la traite des êtres humains.

Recommendation n°84: *Adopt an adequate legal framework in line with its commitments under the Palermo Protocol to combat human trafficking (Recommended by Norway)*

IRI: *not implemented*

+

Recommendation n°85: *Adopt the bill on Trafficking of Children (Recommended by Honduras)*

IRI: *not implemented*

+

Recommendation n°90: *Intensify bilateral and multilateral cooperation with neighbouring countries to combat acts of trafficking in women and girls (Recommended by Uruguay)*

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°42]

POHDH response:

Pas de lois sur la traite des êtres humains.

Recommendation n°86: *Pass implementing legislation before the Parliament for the Protocol to Prevent, Suppress and Punish Trafficking in Persons, especially Women and Children* (Recommended by Australia)

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°87: *Intensify its efforts to combat all forms of trafficking in women and girls through, inter alia, the adoption of the bill on all forms of trafficking, ensuring that the new law provides for the prosecution and punishment of perpetrators of such acts and the effective protection of victims* (Recommended by Uruguay)

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°88: *Introduce legislation to prohibit trafficking in children* (Recommended by Djibouti)

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°89: *Enact legislation that criminalizes all forms of trafficking in persons and provides appropriate prescribed penalties* (Recommended by United States)

IRI: *partially implemented*

RFF response:

In May 2014, Haiti passed Law No. CL/2014-0010 which prohibits all forms of trafficking and prescribes penalties up to 15 years imprisonment. Now that Haiti has passed a law on human trafficking, it needs to be implemented to convict trafficking offenders.

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°42]

POHDH response:

Pas de lois sur la traite des êtres humains.

Recommendation n°91: *Continue its efforts to combat child domestic labour and trafficking in children* (Recommended by Burkina Faso)

IRI: *fully implemented*

RFF response:

Restavek Freedom Foundation registered more than 300 new children in our Child Advocacy program in 2013 which indicates that child domestic labor and trafficking of children is still a problem in Haiti. Based on 750



interviews that we have conducted with children entering our Child Advocacy program, the largest majority of our children come from the Grand Anse area. According to the US Department of State Trafficking in Persons Report 2014, in June 2013, with support from UNICEF, IBESR launched an awareness campaign designed to draw attention to Haiti's efforts to eliminate exploitative forms of child labor. Restavek Freedom Foundation has several initiatives to shift cultural attitudes regarding children in restavek. Our Compassion and Courage conferences focused on child protection reached 3000 community leaders, mostly religious leaders. Our Songs for Freedom Music Competition, in which youth were invited to write and perform original songs related to restavek and freedom, has reached 20,000 Haitians. Our national competition is scheduled for August 23, 2014. Finally, our serial radio drama - Zoukoutap - focused on child protection and family planning has a listenership of 1 million Haitians across the country.

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°42]

+

Sous l'égide de l'IBESR des groupes de travail en protection de l'enfance ont été mis en place au niveau national et dans les départements. Ces groupes visent à favoriser la coopération entre les acteurs étatiques et entre les services de l'État et les organisations non-gouvernementales. En particulier, ces réunions permettent un travail spécifique sur les différents cas requérant intervention rapide.

Avec l'appui de l'UNICEF, le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) a mis sur pied quatre tables sectorielles travaillant sur la domesticité infantile dans les départements du Sud, du Sud-est, de l'Artibonite et du Nord.

Des articles du Code du Travail se rapportant au travail des enfants ont été abrogés.

Parallèlement, la loi sur la paternité responsable et la filiation a été votée par la Chambre des Députés le 10 mai 2010, et par le Sénat, le 12 avril 2012. Elle attend sa promulgation par le Président.

La loi de 1974 sur l'adoption, qui a été révisée et adoptée par le Parlement en 2012, a été promulguée et publiée au journal officiel, Le Moniteur, depuis le 15 novembre 2013. La révision consiste en une mise en conformité de la nouvelle loi avec la Convention de La Haye sur l'adoption internationale. Cette loi contient d'importantes garanties renforçant la



protection de l'enfant et rendant l'adoption en Haïti conforme aux standards internationaux. Les principales modifications apportées concernent l'interdiction de l'adoption individuelle, et le respect du principe de subsidiarité consacrant que la situation de pauvreté des parents ne peut être un motif suffisant pour justifier l'adoption. Seul l'intérêt supérieur de l'enfant la justifie. La loi renforce également les attributions de l'IBESR, autorité centrale pour l'adoption. C'est l'IBESR qui décide de l'adoptabilité des enfants et procède aux apparentements. Il est également chargé d'autoriser le fonctionnement des Organismes Autorisés pour Adoption en Haïti, et de les contrôler. Une protection accrue est également prévue dans les périodes suivant les catastrophes par la stipulation d'un gel des procédures d'adoption.

Le 11 juin 2011, le décret pour la ratification de la Convention de la Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale a été approuvé par le Parlement et promulgué le 27 juillet 2012. En décembre 2013, l'instrument de ratification de cette Convention a été déposé auprès du dépositaire à la Haye.

Conformément aux dispositions des Conventions 138 et 182 de l'OIT, se rapportant à l'âge minimum et aux pires formes de travail des enfants, ratifiées par Haïti, un Comité Tripartite, composé de représentants du secteur patronal, du secteur des travailleurs et du Gouvernement, a été institué pour assurer le suivi de l'application de ces deux instruments internationaux, avec un travail sur la définition des pires formes du travail des enfants en Haïti.

Une étude nationale va être mise en œuvre en 2014 sous l'égide du MAST/IBESR sur la question des enfants en domesticité, ceci avec l'appui d'un grand nombre d'acteurs de protection de l'enfant. Elle devrait permettre une évaluation quantitative et qualitative du phénomène pour le développement d'une politique publique visant à adresser les vulnérabilités et prévenir les situations exploitatives.

Dans le cadre du premier «accord triangulaire» de coopération Nord-Sud-Sud, signé en juin 2010 sous les auspices de l'OIT, le projet « Protection des enfants du travail infantile dans la reconstruction d'Haïti » est mis en œuvre par le programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants. Cet accord met l'accent sur «l'impérieuse nécessité d'éradiquer et de prévenir le travail des enfants et de garantir le respect en Haïti des principes fondamentaux et des normes internationales du travail pendant tout le processus de reconstruction du pays», en particulier après le séisme dévastateur du 12 janvier 2010.

POHDH response:

Pas de lois sur la traite des êtres humains.

Recommendation n°92: Take further steps to deal with the problem of child domestic workers and abolish children abuse (Recommended by Turkey)

IRI: partially implemented

RFF response:

The Government of Haiti has increased its efforts to combat human trafficking. However, public awareness campaigns have not yet reached the areas where we believe most trafficking occurs - in the rural areas. Through our intake interviews, we have tracked the origin of all of the children in our program; most come from rural areas. Campaigns that are primarily run on billboards and through the distribution of pamphlets have limited reach as most residents in the rural areas most vulnerable to trafficking are illiterate.

State of Haiti response:

Sous l'égide de l'IBESR des groupes de travail en protection de l'enfance ont été mis en place au niveau national et dans les départements. Ces groupes visent à favoriser la coopération entre les acteurs étatiques et entre les services de l'État et les organisations non-gouvernementales. En particulier, ces réunions permettent un travail spécifique sur les différents cas requérant intervention rapide.

Avec l'appui de l'UNICEF, le Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) a mis sur pied quatre tables sectorielles travaillant sur la domesticité infantile dans les départements du Sud, du Sud-est, de l'Artibonite et du Nord.

Des articles du Code du Travail se rapportant au travail des enfants ont été abrogés.

Parallèlement, la loi sur la paternité responsable et la filiation a été votée par la Chambre des Députés le 10 mai 2010, et par le Sénat, le 12 avril 2012. Elle attend sa promulgation par le Président.

La loi de 1974 sur l'adoption, qui a été révisée et adoptée par le Parlement en 2012, a été promulguée et publiée au journal officiel, Le Moniteur, depuis le 15 novembre 2013. La révision consiste en une mise en conformité de la nouvelle loi avec la Convention de La Haye sur l'adoption internationale. Cette loi contient d'importantes garanties renforçant la protection de l'enfant et rendant l'adoption en Haïti conforme aux standards internationaux. Les principales modifications apportées concernent



l'interdiction de l'adoption individuelle, et le respect du principe de subsidiarité consacrant que la situation de pauvreté des parents ne peut être un motif suffisant pour justifier l'adoption. Seul l'intérêt supérieur de l'enfant la justifie. La loi renforce également les attributions de l'IBESR, autorité centrale pour l'adoption. C'est l'IBESR qui décide de l'adoptabilité des enfants et procède aux apparentements. Il est également chargé d'autoriser le fonctionnement des Organismes Autorisés pour Adoption en Haïti, et de les contrôler. Une protection accrue est également prévue dans les périodes suivant les catastrophes par la stipulation d'un gel des procédures d'adoption.

Le 11 juin 2011, le décret pour la ratification de la Convention de la Haye de 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale a été approuvé par le Parlement et promulgué le 27 juillet 2012. En décembre 2013, l'instrument de ratification de cette Convention a été déposé auprès du dépositaire à la Haye.

Conformément aux dispositions des Conventions 138 et 182 de l'OIT, se rapportant à l'âge minimum et aux pires formes de travail des enfants, ratifiées par Haïti, un Comité Tripartite, composé de représentants du secteur patronal, du secteur des travailleurs et du Gouvernement, a été institué pour assurer le suivi de l'application de ces deux instruments internationaux, avec un travail sur la définition des pires formes du travail des enfants en Haïti.

Une étude nationale va être mise en œuvre en 2014 sous l'égide du MAST/IBESR sur la question des enfants en domesticité, ceci avec l'appui d'un grand nombre d'acteurs de protection de l'enfant. Elle devrait permettre une évaluation quantitative et qualitative du phénomène pour le développement d'une politique publique visant à adresser les vulnérabilités et prévenir les situations exploitatives.

Dans le cadre du premier «accord triangulaire» de coopération Nord-Sud-Sud, signé en juin 2010 sous les auspices de l'OIT, le projet « Protection des enfants du travail infantile dans la reconstruction d'Haïti » est mis en œuvre par le programme international de l'OIT pour l'abolition du travail des enfants. Cet accord met l'accent sur «l'impérieuse nécessité d'éradiquer et de prévenir le travail des enfants et de garantir le respect en Haïti des principes fondamentaux et des normes internationales du travail pendant tout le processus de reconstruction du pays», en particulier après le séisme dévastateur du 12 janvier 2010.

POHDH response:

Pas de lois sur la traite des êtres humains et sur la domesticité, le travail des enfants.

Recommendation n°93: Take all necessary measures to eliminate the practice of children in domestic servitude, which had been referred to by the Special Rapporteur on contemporary forms of slavery as a "modern form of slavery" (Recommended by Sweden)

IRI: *fully implemented*

RFF response:

The US Department of State has recommended that Haiti implement its written plan to criminalize human trafficking. Although both Chambers of the Haitian Parliament passed legislation in April 2014, Haiti needs to enforce the new law.

In May 2014, Charles Jean-Jacques, the Minister of Social Affairs and Labour, in collaboration with UNICEF and the International Labour Office (ILO) and organizations such as Restavek Freedom Foundation, launched a national, quantitative and qualitative study on the phenomenon of child domestic workers "restavèks" in Haiti called: "The Child Domestic: Understanding for Better Action". Minister Charles Jean-Jacques said to eradicate the exploitation of children in Haiti, it is necessary to collect accurate data on the number and situation of child domestic workers, with a view to provide sustainable solutions. He believes it is inconceivable to have children as slaves in the 21st century. This survey will be conducted over 10 months and interview 16,000 families across the country. Survey results are expected by February 2015.

The Minister will participate in Restavek Freedom Foundation's Songs for Freedom National Finals in August 2014.

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°92]

POHDH response:

Pas de lois sur la traite des êtres humains et sur la domesticité, le travail des enfants.

Recommendation n°95: Review its legislation on the minimum age for child labour in order to avoid domestic exploitation (Recommended by Democratic Republic of Congo)

IRI: *partially implemented*



State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°92]

POHDH response:

Pas de lois sur la traite des êtres humains et sur la domesticité, le travail des enfants.

Recommendation n°96: To put in place everything to combat child exploitation notably to follow up on the recommendations made by the Independent Expert on this subject (Recommended by Luxembourg)

IRI: partially implemented

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°92]

+

Conformément à l'article 44 de la CDE, l'État haïtien a soumis le rapport périodique d'application de la Convention, après plus de dix ans de retard. Le document, rédigé avec l'appui de l'UNICEF, comprend les modifications suites à des séances de travail avec des représentants des organisations de la société civile et des représentants du CIDP. Le texte validé a été acheminé en novembre 2013 au Comité des Droits de l'Enfant à Genève par le biais du Ministère des Affaires Etrangères et des Cultes (MAE).

POHDH response:

Pas de lois sur la traite des êtres humains et sur la domesticité, le travail des enfants.

Recommendation n°97: Take further concrete measures to improve the dangerous situation for street children (Recommended by Sweden)

IRI: partially implemented

State of Haiti response:

La situation des enfants fait l'objet d'une préoccupation constante du Gouvernement actuel. En effet, le nombre d'enfants en situation de vulnérabilité, particulièrement ceux entrant dans la catégorie dite « enfants de rues », atteint un niveau significatif. Plusieurs mesures ont été adoptées. Ainsi, un centre de transit ayant la capacité de recevoir 400 enfants en situations vulnérables a été inauguré le 12 novembre 2013 dans le département de l'Ouest, en vue de combattre le phénomène des enfants des rues liés à la domesticité infantile. Ce centre, doté d'une école primaire et professionnelle et d'infrastructures sportives et médicales, se chargera de former les enfants et de leur fournir un accompagnement psycho-social en vue de faciliter leur réinsertion sociale et familiale.

POHDH response:

Pas de mesures spécifiques.

Recommendation n°115: *Improve the adoption system by ratifying the Hague Convention on Protection of Children and Co-operation in Respect of Intercountry Adoption and reflecting it in internal regulations, strengthening resources for the social welfare institute (IBERS), banning individual adoption and implementing recommendations by UNICEF and the Action Plan suggested by the Montreal group (Recommended by Spain)*

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°92]

POHDH response:

IBSR pas de ressources pour fonctionner.

Recommendation n°116: *Take adequate measures to ensure an increased participation of women in all areas of society, including in political life (Recommended by Canada)*

IRI: *partially implemented*

+

Recommendation n°117: *Take concrete steps to encourage broader participation of women in decision-making processes (Recommended by Norway)*

IRI: *partially implemented*

POHDH response:

Il y a une mesure, mais très limitative.

Recommendation n°126: *Increase its efforts to make sure that all children have access to primary education, while continuing its partnership for the National School Canteen Programme to address the serious problem of child malnutrition (Recommended by Thailand)*

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

L'Éducation constitue l'un des axes prioritaires de l'action gouvernementale, à côté de l'Énergie, l'Emploi, l'Environnement et l'État de droit, aussi dénommés les cinq « E ».

Ainsi, le Programme de Scolarisation Universelle, Gratuite et Obligatoire (PSUGO), initié par le Gouvernement en 2011 au niveau de l'primaire, favorise l'accès d'un nombre croissant d'enfants scolarisables. Le programme national de cantines scolaires a été renforcé et permet à chaque enfant inscrit au PSUGO de bénéficier d'un plat chaud par jour en



vue de limiter le taux de déperdition scolaire. Un système de transport scolaire gratuit a été mis en place en vue de faciliter l'accès des élèves aux établissements scolaires.

Selon les chiffres du Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP), 1.081.412 enfants dans les dix départements du pays ont bénéficié du PSUGO pour l'année scolaire 2011-2012. Des kits scolaires ont été distribués dans plus de 1.389 écoles, soit à 295.000 élèves et 7.853 enseignants.

Un projet de loi sur le Fonds National de l'Education (FNE) a été transmis au Parlement et voté par la Chambre des Députés en août 2012.

Le programme « Kore etidyan » a été mis en œuvre depuis décembre 2012 pour aider les étudiants de l'Université d'État. Il consiste en l'octroi d'un montant de 18.000 HTG aux étudiants bénéficiaires, sous forme de bourse, pour l'année académique. Ce programme cible 22.000 étudiants.

La Commission d'Adaptation Scolaire et d'Appui Social du MENFP, une structure chargée de l'inclusion des enfants et jeunes en situation de handicap dans le milieu scolaire, est en cours de renforcement grâce à un partenariat avec le Bureau du Secrétaire d'État à l'Intégration des Personnes Handicapées (BSEIPH) et l'Institut National Supérieur de Formation et de Recherche pour l'Education des Jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés de la France.

POHDH response:

Les mesures sont insuffisantes.

Recommendation n°127: Prioritize policy measures towards achieving universal, free and compulsory primary education, paying especial care to children with disabilities and those living in rural areas (Recommended by Slovakia)

IRI: partially implemented

+

Recommendation n°128: Gradually increase measures to reduce illiteracy rates of boys and girls, and develop programs specifically aimed at reducing dropout rates using, perhaps, incentives for families through financial or food support (Recommended by Uruguay)

IRI: not implemented

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°126]

POHDH response:

Pas de mesures incitatives.

Other

Recommendation n°22: *Continue deploying its best efforts to consolidate and strengthen its institutional capacities* (Recommended by Peru)

IRI: *partially implemented*

POHDH response:

Certains efforts ont été constatés.

Recommendation n°23: *Continue the efforts to establish a national institution to promote and protect human rights in the country* (Recommended by Argentina)

IRI: *fully implemented*

+

Recommendation n°24: *Establish a National Human Rights Institution* (Recommended by Maldives)

IRI: *fully implemented*

+

Recommendation n°25: *Establish a National Human Rights Institution in compliance with the Paris Principles* (Recommended by South Africa)

IRI: *fully implemented*

+

Recommendation n°26: *Establish a national human rights institution that is compliant with the Paris Principles* (Recommended by Australia)

IRI: *fully implemented*

+

Recommendation n°27: *Establish a national human rights institution according to the Paris Principles* (Recommended by Portugal)

IRI: *fully implemented*

+

Recommendation n°28: *Begin the accreditation process (with the International Coordinating Committee of the National Human Rights Institutions), as the Paris Principles play an important role in the promotion and protection of international human rights standards at the national level* (Recommended by Hungary)

IRI: *fully implemented*

State of Haiti response:

Le pays est doté d'une institution nationale des droits de l'Homme. Il s'agit de l'Office de Protection du Citoyen (OPC).

L'OPC est une institution nationale créée par la Constitution haïtienne de 1987 en vue de défendre les intérêts des particuliers contre toutes les formes d'abus de l'administration. Elle est organisée par la loi de mai 2012, prise en conformité avec les Principes de Paris. Le 4 décembre 2013, après examen au cours de sa session tenue du 18 au 22 novembre 2013, le Sous-comité d'accréditation du Comité de coordination internationale des institutions nationales de promotion et protection des droits de l'Homme, a officiellement accrédité l'OPC au statut A, témoignant de sa conformité formelle aux Principes de Paris.

Pour les exercices fiscaux 2012 – 2013 et 2013 – 2014, l'OPC s'est vue attribuer un budget de fonctionnement de 31.947.687 HTG, équivalent 1,63% du budget national.

POHDH response:

L'institution Nationale des Droits de l'Homme a une Loi organique.

Recommendation n°45: *Elaborate a national action plan on the promotion and protection of human rights (Recommended by South Africa)*

IRI: not implemented

RFF response:

Haiti should continue its work to identify and refer potential trafficking victims; collaborate with the non-governmental organizations who are providing quality victim care services; and continue to build awareness to eliminate exploitative forms of child labor.

State of Haiti response:

L'Arrêté ministériel du 26 avril 2013 créant le CIDP dispose en son article 9 que «Le Secrétariat technique du CIDP [le Bureau du Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, chargé des Droits de l'Homme et de la Lutte contre la Pauvreté Extrême] a comme attributions de [...] élaborer un plan national des droits de l'homme aux fins de validation par le CIDP ». De plus, les termes de référence du CIDP font mention de la préparation d'un Plan National des Droits de l'Homme et son plan d'action 2013-2016 prévoit la finalisation de ce plan pour 2014.

POHDH response:

Pas de plan d'action national.



Recommendation n°113: *Allocate, if possible, additional resources to the National Identification Office in order to manage their increased workload (Recommended by Hungary)*

IRI: not implemented

State of Haiti response:

En Haïti, surtout dans les sections communales, bon nombre d'adultes et de mineurs n'ont pas d'acte de naissance. Cela est dû à plusieurs causes, entre autres, la faible couverture du territoire en bureaux d' civil - surtout dans les régions montagneuses -, le faible contrôle exercé par les autorités publiques sur le processus de déclaration, ou encore le manque de sensibilisation de certaines catégories de la population sur la nécessité d'effectuer cette déclaration.

Pour solutionner ce problème et rendre l' civil accessible à la population, le Gouvernement a entrepris une politique d'extension des bureaux d' civil et une campagne de sensibilisation de la population. Un projet pilote a été exécuté à Marbriole, une section communale du département du Sud-est, qui a permis l'enregistrement de 10.000 personnes en l'espace d'un mois. Dans la même veine, le MJSP a dispensé une formation continue à l'EMA au profit de 185 officiers de l' civil de la République.

De plus, depuis 2012, une Commission chargée de l'enregistrement des personnes dépourvues de documents d'identification a été créée. Elle est composée présentement de représentants du Bureau de la Ministre déléguée à la Paysannerie, du MJSP, de la Direction des Archives Nationales et de l'Office de l'Identification Nationale (ONI).

En ce qui concerne le renforcement de l'ONI et la modernisation du système de l' civil, des mesures sont en cours. A cet égard, le processus de modernisation du registre civil haïtien et d'identification a été lancé le 14 novembre 2012. D'autres actions ont été prises telles que, la nomination de clerks dans les sections communales et la distribution de documents d'orientation aux officiers de l' civil. De plus, en vue de faciliter les haïtiens de la diaspora à obtenir des papiers de l' civil, un mécanisme a été mis en place en mai 2013 par les Archives Nationales.

Un projet de documentation ciblant les personnes vivant dans les camps a été mis en œuvre depuis 2010 avec l'appui du Haut-commissariat des Nations Unies aux Réfugiés pour remédier au fait que la naissance de nombreux haïtiens n'a pas été enregistrée, que de nombreuses déclarations n'ont jamais été effectuées, ou que les données relatives à cet enregistrement ont été perdues. Depuis 2010, plus de 11.000 personnes ont pu ainsi obtenir un document d' civil relatif à leur naissance.

POHDH response:

Pas de budget suffisant, pas de local, pas de matériels, pas de protecteur adjoint, pas de direction générale.

Recommendation n°114: *Modernize and simplify the civil registry system* (Recommended by *United States*)

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°113]

POHDH response:

Le système n'est pas informatise, voir moderniser.

Recommendation n°130: *Implement policies to guarantee the rights of displaced persons and provide durable solutions for return, integration and/or resettlement* (Recommended by *Switzerland*)

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

Au 1 janvier 2014 il est estimé que 146.573 personnes, soit 39.464 ménages, sont restés dans 271 sites de déplacés (dont 75% sont situés sur une propriété privée), dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince et dans quatre communes du département de l'Ouest.

Il s'agit, depuis le séisme, d'une baisse de 90% de la population déplacée et d'une diminution de 83% du nombre de sites de déplacés. Cette baisse résulte en majeure partie de la mise en œuvre de programmes de retour / réinstallation.

Le MICT a participé de manière financière au processus de réinstallation des personnes déplacées dans le cadre du projet 16/6 mis en place par le Gouvernement. A cet égard, trois mairies du département de l'Ouest (Pétion ville, Carrefour et Port-au-Prince) et la délégation du Sud-est ont reçu du fond de gestion des collectivités territoriales, un montant équivalent à 24.336.800,00 HTG leur permettant de couvrir certaines dépenses liées à la réintégration et/ou l'installation des personnes logées dans les camps.

Dans le souci de répondre à cette recommandation, le MICT, en tant qu'organe de tutelle des collectivités territoriales, a également récemment mis en place une dizaine de Centres de Ressources Communautaires (CRC) dans les communes les plus touchées par le séisme. Ces centres ont pour mission de collecter des données au niveau des quartiers et de travailler de concert avec les plates-formes communales afin que les



informations recueillies parviennent au niveau de la municipalité. De plus, ces CRC ont pour tâche d'organiser des séances de formation dans le domaine de la construction. Des CRC ont été déployés dans les communes suivantes : Port-au-Prince, Tabarre, Cité Soleil, Carrefour (Ouest), Léogâne, Delmas, Pétion-Ville et Croix-des-Bouquets (département de l'Ouest) ; Miragoâne (département des Nippes) ; Saint Marc (département de l'Artibonite) ; et Jacmel (département du Sud-est).

POHDH response:

Pas de politiques logements sociaux.

Recommendation n°131: *Continue its talks with all the parties involved in the process of the elaboration and implementation of the plan of relocation of the persons displaced following the seism in order to avoid forced evictions (Recommended by Canada)*

IRI: *not implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°130]

POHDH response:

Pas de consultations.

Recommendation n°132: *Develop a comprehensive plan encompassing all camps in order to address the problem of internally displaced persons (Recommended by Spain)*

IRI: *partially implemented*

State of Haiti response:

[Voir la réponse à la recommandation n°130]

POHDH response:

Il y a un plan, mais restrictif, le problème de logement dans sa globalité n'est pas prise en compte.

Recommendation n°134: *Encourage the historical political cooperation with the United Nations system in the framework of technical assistance (Recommended by Chile)*

IRI: *partially implemented*

POHDH response:

Il y a une coopération, mais assez faible.

Methodology

A. First contact

Although the methodology has to consider the specificities of each country, we apply the same procedure for data collection about all States:

1. We contact the Permanent Mission to the UN either in Geneva or New York;
2. We contact all NGOs that took part in the process. Whenever NGOs were part of coalitions, each NGO is contacted individually;
3. The National Institution for Human Rights is contacted, whenever one exists.
4. UN Agencies, which sent information for the UPR, are also contacted.

We post our requests to the States and send e-mails to NHRIs, NGOs and UN Agencies.

The purpose of the UPR is to discuss issues and share concrete suggestions to improve human rights on the ground. Therefore, stakeholders whose objective is not to improve the human rights situation are not contacted and those stakeholders' submissions are not taken into account.

However, since the UPR is meant to be a process that aims to share best practices among States and stakeholders, we take into account positive feedbacks from the latter.

B. Processing recommendations and voluntary pledges

The stakeholders that we contact are encouraged to use an Excel sheet, which we provide, that includes all recommendations received and voluntary pledges taken by the State reviewed.

Each submission is processed, whether the stakeholder has or has not used the Excel sheet. In the latter case, the submission is split among recommendations to which we think it belongs. Since such a task is more prone to misinterpretation, we strongly encourage stakeholders to use the Excel sheet.

If the stakeholder does not clearly mention whether the recommendation was “fully implemented” or “not implemented”, *UPR Info* usually considers the recommendation as “partially implemented”, unless the implementation level is obvious.

UPR Info retains the right to edit comments that are considered to not directly address the recommendation in question, when comments are too lengthy or when comments are defamatory or inappropriate. While we do not mention the



recommendations which were not addressed, they can be accessed unedited on the follow-up webpage.

C. Implementation Recommendation Index (IRI)

UPR Info developed an index showing the implementation level achieved by the State for both recommendations received and voluntary pledges taken at the UPR.

The **Implementation Recommendation Index (IRI)** is an individual recommendation index. Its purpose is to show an average of stakeholders' responses.

The *IRI* is meant to take into account stakeholders disputing the implementation of a recommendation. Whenever a stakeholder claims nothing has been implemented at all, the index score is 0. At the opposite, whenever a stakeholder claims a recommendation has been fully implemented, the *IRI* score is 1.

An average is calculated to fully reflect the many sources of information. If the State under Review claims that the recommendation has been fully implemented, and a stakeholder says it has been partially implemented, the score is 0.75.

Then the score is transformed into an implementation level, according to the table below:

Percentage:	Implementation level:
0 – 0.32	Not implemented
0.33 – 0.65	Partially implemented
0.66 – 1	Fully implemented

Example: On one side, a stakeholder comments on a recommendation requesting the establishment of a National Human Rights Institute (NHRI). On the other side, the State under review claims having partially set up the NHRI. As a result of this, the recommendation is given an *IRI* score of 0.25, and thus the recommendation is considered as “not implemented”.

Disclaimer

The comments made by the authors (stakeholders) are theirs alone, and do not necessarily reflect the views and opinions at UPR Info. Every attempt has been made to ensure that information provided on this page is accurate and not abusive. UPR Info cannot be held responsible for information provided in this document.

Uncommented recommendations

Hereby the recommendations which the MIA does not address:

rec. n°	Recommendation	SMR	Response	A	Issue
44	Increase efforts to strengthen the rule of law	Slovenia	Accepted	4	Justice
46	Continue the projects addressed to improve the human rights situation in Haiti, particularly the free and universal schooling and the reform of the judiciary	Costa Rica	Accepted	2	Justice, Right to education
51	Seek technical expertise and work with OHCHR to prepare a Common Core Document that would alleviate its treaty-reporting burden	Maldives	Accepted	1	Technical assistance, Treaty bodies
52	Continue the cooperation with the Special Procedures and the United Nations High Commissioner for Human Rights in their work to promote and protect human rights	Paraguay	Accepted	2	Special procedures
94	Reinforce measures designed to prevent and combat the widespread economic exploitation of children, in line with country's international commitments, notably ILO Conventions No. 138 and 182, with particular focus on minors living in earthquake-hit and rural areas	Slovakia	Accepted	4	International instruments, Labour, Rights of the Child
133	Make the most of the programmes of assistance available, especially at the level of the United Nations system, for the achievement of the national priorities defined in terms of human rights	Algeria	Accepted	4	General
135	Intensify its efforts for the implementation of the Action Plan for the National Reconstruction and Development of Haiti, the National Strategy for Education for all and the training of Magistrates , the judicial authorities and law order officials including on human rights and request the necessary financial and technical assistance	Morocco	Accepted	4	Development, Human rights education and training, Right to education, Technical assistance
136	Consider using the cooperation mechanisms and facilities offered by the international community system to overcome the shortage of technical and financial resources it may have	Costa Rica	Accepted	3	Technical assistance

A= Action Category (see on [our website](#))

SMR = State making recommendation

Contact

UPR Info

Rue de Varembé 3
CH - 1202 Geneva
Switzerland

Website:

<http://www.upr-info.org>



Phone:

+ 41 (0) 22 321 77 70

General enquiries

info@upr-info.org



<http://twitter.com/UPRInfo>



<http://www.facebook.com/UPRInfo>